

# OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(3<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mardi 7 avril 1987

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Politique générale.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur cette déclaration (p. 47).

MM. Guy Bèche,  
Yvon Briant,  
Emile Zuccarelli,  
Henri Fiszbin.

Clôture du débat.

Explications de vote :

MM. Roland Dumas,  
Jean-Marie Daillet,  
Bernard Deschamps,  
Bruno Gollnisch,  
Dominique Perben.

M. le président.

Scrutin public à la tribune.

*Suspension et reprise de la séance (p. 62)*

### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

Proclamation du résultat du scrutin.

Approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

2. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 63).
3. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 63).
4. **Dépôt du rapport annuel d'activité du médiateur** (p. 63).
5. **Ordre du jour** (p. 63).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## POLITIQUE GÉNÉRALE

### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, faite en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, ainsi que le vote sur cette déclaration.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé à entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Guy Bêche.

**M. Guy Bêche.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, au moment de la discussion budgétaire, en novembre dernier, j'avais brossé un tableau assez triste de la politique gouvernementale dans le domaine de la protection sociale, de la santé et de l'emploi.

Le ministre des affaires sociales avait bien entendu traité mon propos avec mépris, mais cela ne m'a pas effrayé (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), car je savais, comme chaque parlementaire, qu'il y aurait d'autres rendez-vous pour s'expliquer à nouveau.

Mon collègue Laurent Fabius a dressé le tableau de l'évolution de la France en un an...

**M. Henri Louet.** Il n'a rien dressé du tout.

**M. Guy Bêche.** ...jeté les bases de ses possibilités pour affronter les grands défis de la fin de ce siècle, et d'abord, son entrée dans le grand marché européen à la fin de 1992.

Les perspectives ne sont pas belles et la politique gouvernementale, monsieur le Premier ministre, ne fait qu'aggraver la situation, écarter la France de la route du développement et du progrès social.

Vous avez voulu, en fin d'après-midi, répondre à notre collègue Laurent Fabius mais vous n'avez convaincu personne...

**M. Arthur Dehaine.** Nous, si !

**M. Guy Bêche.** ...tant les faits qu'il a avancés parlent d'eux-mêmes et tant la compétition avec l'Allemagne est engagée durement.

Après le discours professoral de M. Balladur, à l'automne dernier, il y évidemment les révisions des prévisions, à la baisse bien sûr, et n'a-t-on pas eu hier la confirmation d'une réduction de 50 p. 100 des prévisions des investissements industriels, après celle, il y a un mois, d'une diminution d'un point du taux de croissance pour 1987, avec tout ce que cela va entraîner d'inégalités nouvelles ? Mais je dirai qu'en cela le Gouvernement et le Premier ministre restent fidèles à ce qui les caractérise : précarité de l'emploi, inégalités, exclusion sociale. Oui, nous sommes loin du grand souffle annoncé avant mars 1986, et vous constatez passivement qu'il ne suffit plus d'être de droite pour bénéficier de la confiance. Vous êtes fidèles à vous-mêmes car, aujourd'hui, plus personne ne trouve de ligne directrice dans votre politique...

**M. Arthur Dehaine.** Mais si !

**M. Guy Bêche.** ...comme c'était déjà le cas au cours de la période 1974-1976.

Il ne suffit pas de décréter que le libéralisme va marcher pour que ça marche. Vous n'avez pas pu entraîner le pays dans la révolution culturelle en matière économique...

**M. Henri Louet.** Vous l'avez entraîné dans la ruine !

**M. Guy Bêche.** ... que vos ultra-libéraux vous ont fait avaliser et mettre en œuvre. Car les Français ne comprennent pas ; j'allais dire qu'ils ne vous reconnaissent pas, car ils vous ont pratiqué, monsieur le Premier ministre, entre 1974 et 1976. C'était pour vous l'époque de la réglementation toujours plus draconienne, celle de l'encadrement, de l'affirmation de la toute puissance de l'Etat. Certes, les Français vous connaissaient déjà sans politique en matière d'emploi et de développement industriel. Vous aviez cru bon de leur montrer que vous saviez être courageux, notamment lorsque vous avez claqué la porte de Matignon. Mais ils se souviennent que, même si vous avez fait ce geste-là, vous avez ensuite soutenu la politique de M. Barre par l'ensemble des votes que vous avez émis entre 1976 et 1981.

**M. Henri Louet.** Cela n'a rien à voir !

**M. Guy Bêche.** Oui, les Français se souviennent que la politique sociale de la droite s'est toujours caractérisée par l'accroissement des inégalités entre les Français et, dans ce domaine, vous n'avez pas changé.

Avant 1981, c'étaient déjà les cadeaux pour les uns et les prélèvements supplémentaires pour les autres. En 1986, vous n'avez pas changé puisqu'au moment où vous abolissiez l'impôt sur les grandes fortunes et réduisiez les impôts pour les tranches supérieures de revenus, vous avez ajouté prélèvement fiscal et cotisations supplémentaires pour les autres. C'était en juillet 1986, et ces mesures, nous disaient-ou, devaient équilibrer les comptes de la sécurité sociale.

Bref, vous avez remboursé par anticipation aux uns, c'est-à-dire aux plus fortunés, les cotisations qu'ils n'auraient pas à payer et, aux autres, vous vous êtes contenté d'ajouter cotisations et prélèvements. Je dis cela car les abattements pour les tranches inférieures de revenus ont joué à la marge, alors que pour les autres, ils ont dégagé des marges.

Et, drame pour vous, il y a un mois, au moment où les Français allaient acquitter le tiers provisionnel qui aurait dû contribuer à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale, voilà qu'on leur annonce un nouveau déficit. Et pourtant, vous les avez pressurés, les assurés sociaux (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), à travers les mesures folles de réduction des remboursements qui ont engendré, vous le savez, des drames humains insupportables pour ceux que la maladie frappe le plus jurement - ceux atteints de cancer ou de handicaps lourds. Voilà comment vous procédez pour accroître les inégalités ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cette démarche s'appelle « atteinte au système de protection sociale ». Elle est inscrite dans votre programme et a donné lieu, en juillet 1986 dans cette enceinte, à des débats intéressants en séance publique. M. Tranchant, notamment, voulait déjà, à l'époque, que nous débattions du démantèlement de la protection sociale, inscrite dans votre plate-forme. Il s'agissait donc, pour les plus durs de votre majorité, d'appliquer cette plate-forme dès juillet 1986. Sur ce plan, vous le savez, les Français ne vous laisseront pas faire. Ils attendent de vous que vous mettiez en place les moyens d'aider, de secourir, de protéger les plus faibles ; ils refusent qu'il y ait toujours plus d'exclusion.

Quand vous vous attaquez aux remboursements, vous recherchez l'exclusion, quand vous déséquilibrez le poids de l'effort, vous recherchez encore l'exclusion sociale. C'est vrai aussi quand vous vous attaquez au système de retraite tel qu'il a fonctionné jusqu'ici. Quand vous mettez en cause la retraite à soixante ans, vous recherchez l'exclusion et vous

l'entachez d'une circonstance aggravante qu'est le mensonge quand vous dites que la gauche a rendu la retraite à soixante ans obligatoire.

C'est un droit ouvert pour celui qui veut l'utiliser et dont nous devrions tous nous féliciter dès lors qu'il pourrait également profiter à tous. Il a été dévoyé par le patronat qui a tendance à transformer ce droit en obligation pour toujours abaisser les effectifs dans les entreprises. Ne changez pas le poids des responsabilités. Oui, le droit à la retraite à soixante ans est un progrès considérable ; le critiquer, c'est être antisocial.

Pourquoi ne vous entend-on pas remettre en cause toutes les sorties du milieu du travail avant soixante ans, soit à travers la préretraite ou les licenciements que vous avez facilités à travers la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ? Par cette mesure, vous avez encore permis d'accroître le nombre des exclus. Quand vous cherchez à mettre en place un système de protection sociale à deux vitesses par l'instauration d'un minimum de garantie et la prétendue liberté de cotiser auprès des caisses privées, vous accentuez les inégalités et vous fabriquez des exclus.

En 1985, avec vos amis du C.D.S., vous avez sans pudeur voulu attribuer à la gauche la nouvelle pauvreté dont le Conseil économique et social avait, à son niveau, mentionné l'apparition dès 1975. Que faites-vous aujourd'hui pour combattre ce fléau ? Vous fabriquez 200 000 chômeurs de plus en un an (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) vous fragilisez ceux qui ont déjà le moins en libérant les loyers.

Mais, me direz-vous, nous avons proposé de prendre avec les départements et les communes des mesures d'aide particulières...

**M. Henri Louet.** Ce n'est pas possible ! Il répète toujours la même chose ! C'est un moulin !

**M. Guy Bêche.** ... mais vous oubliez de dire qu'elles sont très limitées dans le temps - quatre mois - et que l'effort fourni aujourd'hui est déjà de 50 p. 100 inférieur à celui annoncé il y a quelques mois.

Monsieur le Premier ministre, si vous voulez arrêter la croissance des inégalités, l'accroissement du nombre des exclus, il faut changer de politique.

Il ne faut pas casser l'école publique et l'instrument de formation (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il convient donc de voter un collectif budgétaire qui mettra en place les moyens nécessaires pour une bonne rentrée en 1987 et qui lancera notre jeunesse dans le XXI<sup>e</sup> siècle sans problème. Il ne faut pas casser le système de protection sociale. Oui, il faut faire supporter équitablement l'effort nécessaire pour faire de notre société une société solidaire. Cela signifie que l'effort social nécessaire au pays doit avoir pour assise l'ensemble des revenus.

Il faut proposer dans un vaste débat la mise à plat des différents systèmes de protection sociale et éviter que seul le régime général, c'est-à-dire le régime salarier supporte les carences des autres, tout en recherchant les moyens adéquats pour maintenir des dispositifs de retraite complémentaire ;

Mettre en place une véritable maîtrise des dépenses de santé par la recherche d'une maîtrise des dépenses de prescription médicale et des dépenses hospitalières. Dès lors, vous savez que se pose le problème du revenu d'un certain nombre de médecins et qu'il faut appliquer le budget global au secteur privé d'hospitalisation ;

Eviter de reporter sur les mutuelles trop de dépenses qui accroîtraient encore les inégalités ;

Relancer la machine économique qui permettra de créer des richesses nouvelles pour aider l'emploi, l'investissement.

**M. le président.** Concluez, mon cher collègue !

**M. Alain Bonnet.** C'est pourtant intéressant.

**M. Guy Bêche.** Je termine, monsieur le président.

Il faut donc combattre les inégalités devant la vie. Ainsi l'intégration sociale se substituera à l'exclusion. Et la société « à trois pattes » dans laquelle nous nous trouvons, avec ceux qui ont tout et à qui on a tout donné, ceux qui paient tout et à qui on demande toujours davantage, ceux qui n'ont rien ou presque rien et à qui on propose de recevoir moins encore. Oui, cette société battra en retraite si vous changez de politique.

**M. Michel Vulbert.** La conclusion !

**M. Guy Bêche.** Notre société se dynamisera. Le pays reprendra confiance et pourra affronter les grands défis de demain.

Cette absence de confiance, monsieur le Premier ministre, se manifeste dans bien d'autres domaines qu'il serait utile de répertorier. Mais les Françaises et les Français savent déjà ce qu'il en est, et ils nous refusent cette confiance.

Nous avons été les témoins cet après-midi de ce qui se passe dans votre majorité. Oui, au bout d'un quart d'heure de votre intervention, votre majorité était distraite. Elle ne vous écoutait plus. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Vous lui avez insufflé un discours brutal d'une heure pendant lequel vous n'osiez même pas reprendre votre souffle.

Dans votre majorité, on s'interroge ; on le fait sentir en marquant sa différence. Mais pour préserver quelques privilèges, quelques postes ministériels, certains préféreront perdre un peu plus de leur identité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Vulbert.** Conclusion !

**M. Guy Bêche.** Monsieur le Premier ministre, la confiance n'est présente nulle part. C'est dur pour vous. Et vous savez vous-même que le vote émis par votre majorité tout à l'heure ne réglera rien.

Les socialistes, quant à eux, à l'écoute du pays,...

**M. Jean-Louis Goeduff.** Ils ont eu cinq ans pour faire leur travail !

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Bêche.

**M. Guy Bêche.** ... vous le diront tout à l'heure par un vote de non-confiance qui exprimera leur volonté d'un nouveau départ à la reconquête. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Briant.

**M. Yvon Briant.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames et messieurs, même si la déclaration de politique générale que nous avons entendue cet après-midi a été surtout conçue dans l'intention de marquer la cohésion gouvernementale...

**M. André Laignel.** C'est loupé !

**M. Yvon Briant.** ... l'actuel débat - et nous l'avons constaté lors des précédentes interventions - est une bonne occasion, à l'aube de cette nouvelle session, de dresser un bilan de l'année écoulée.

Le C.N.I., à de nombreuses reprises, a déjà su faire entendre sa voix et a exprimé son sentiment sur l'action menée depuis le 16 mars. Nous avons ainsi apporté notre soutien aux projets qui allaient dans le sens de nos convictions, mais nous avons su également marquer notre réserve lorsque nous n'étions pas d'accord sur l'itinéraire à emprunter ou l'allure à adopter afin d'atteindre l'objectif que nous visons : le redressement de la France.

Ce soutien critique que nous apportons trouve ainsi sa justification dans le bilan globalement positif que nous dressons aujourd'hui de l'action du Gouvernement.

Flaubert écrivait dans une de ses lettres : « Le succès est la seule mesure du mérite de l'homme d'action. »

**M. André Laignel.** Pasqua l'aurait interdit ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yvon Briant.** Je crois, quant à moi, monsieur le Premier ministre, même s'il est trop tôt encore pour juger du succès, que vous avez le grand mérite d'avoir engagé certaines des réformes susceptibles de redonner un avenir à notre pays.

Je n'entends pas dresser une liste exhaustive de toutes les mesures positives qui ont été adoptées. Cela a déjà été fait avec précision cet après-midi, notamment par M. Messmer. Je tiens simplement à souligner certaines des actions qui, à mes yeux, m'ont paru particulièrement remarquables. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Notons d'abord l'efficacité de l'action menée en matière économique par M. Balladur, n'en déplaise à M. Fabius. (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Soulignons, ensuite, le succès remporté en matière de sécurité par MM. Pasqua et Pandraud. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Laurent Cathala.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Yvon Briant.** Là aussi, la France est sortie des errements de la politique socialiste. La reprise en main des services de police, la restructuration des services de renseignement, notamment du service action, sont autant de réussites incontestables.

La politique extérieure de la France, quelque peu différenciée tout de même, malgré la cohabitation, du tiers-mondisme échevelé d'avant 1986 (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), remporte un certain succès, en particulier au Tchad.

Le mérite du Gouvernement n'est donc pas mince lorsque l'on sait dans quel état de délabrement se trouvaient ces quelques secteurs après cinq ans de gestion socialiste.

**M. Augustin Bonrapaux.** Allons, soyez sérieux !

**M. Yvon Briant.** Bien sûr, la cohabitation a imposé ses limites. Et, dans cette enceinte, nous avons à regretter le rôle auquel a été, de fait, réduit le Parlement.

Outre la procédure des ordonnances, le refus de signature du Président de la République...

**M. André Laignel.** Et le 49-3 !

**M. Yvon Briant...** les décisions du Conseil constitutionnel, les subtilités de procédure des uns et des autres, notre assemblée, indiscutablement, n'a pas pu jouer le rôle qu'elle était légitimement en droit de tenir. Cela est dommage et explique en partie les nuances que nous relevons dans ce bilan de l'action gouvernementale.

Le 16 mars 1986, 55 p. 100 des Français ont choisi de rompre avec le socialisme. Ces électeurs, tous les électeurs, espéraient des réformes de société qui, pour la plupart, - et nous le regrettons, monsieur le Premier ministre - n'ont toujours pas été mises en œuvre.

Vous parliez, monsieur le Premier ministre, lors de votre déclaration de politique générale du 9 avril 1986, de « l'âme collective d'un peuple », d'une « nation unie dans l'amour de la même culture et dans la volonté de vivre ensemble. » Ce sont des concepts auxquels nous sommes particulièrement attachés et pour la défense desquels, précisément, nous souhaitons une réforme du code de la nationalité.

**Un député du groupe socialiste.** Ah !

**M. Yvon Briant.** Il est notamment nécessaire que soient supprimés les modes d'acquisition automatique de la nationalité qui conduisent à galvauder la citoyenneté française...

**M. André Laignel.** Le défenseur des vraies valeurs !

**M. Yvon Briant...** et qui à terme, en raison des abus qu'ils permettent, risquent d'entraîner l'altération de notre identité.

**M. Alain Bonnet.** Concluez !

**M. Yvon Briant.** La France, légitimement attachée à ses traditions d'accueil et d'asile, a aussi le devoir de préserver l'entité nationale.

La nationalité ne doit donc en aucun cas procéder d'une abstention mais bien d'une démarche positive. Une réforme du code de la nationalité en ce sens est donc pour nous une nécessité dans la mesure où cette question engage, à notre avis, la cohésion et l'avenir de notre nation. Nous nous réjouissons que ce projet ne soit pas abandonné. Toutefois, même si nous savons à quel point la concertation et le dialogue sont nécessaires, les retards excessifs dans la mise en œuvre des réformes de société seraient inutiles et dangereux.

Essayer à coups de concessions faites à leur doctrine de rallier certains socialistes ou socio-démocrates à la majorité, c'est à notre avis perdre son temps... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Laignel.** C'est vrai !

**M. Yvon Briant...** et c'est surtout, me semble-t-il, de nature à compromettre l'efficacité de l'action gouvernementale.

**M. André Laignel.** Il a tout compris !

**M. Yvon Briant.** Il est illusoire et vain de prétendre rassembler en ménageant l'adversaire. Il est beaucoup plus efficace d'être soi-même et de rallier les Français par des thèses clairement exprimées et par une action manifestant sans équivoque la volonté de changement.

Il n'y a pas de « trêve idéologique », et nos collègues socialistes le savent bien, eux qui viennent de réaffirmer clairement leur ancrage à gauche en condamnant, pour le moment, toute tentation centriste.

**M. André Laignel.** Vous avez tout compris !

**M. Claude Bartolone.** Bravo !

**M. Yvon Briant.** Il faut alors lutter sans crainte et s'émanciper de tous les tabous que cherche à imposer l'hégémonie culturelle de la gauche.

**M. André Laignel.** Oh ! Si c'était vrai !

**M. Yvon Briant.** Il faut vraiment vaincre l'immobilisme et le laisser-aller suicidaire auxquels conduit la « potephilosophie », même s'il n'est pas utile pour cela - M. Gaudin le rappelait cet après-midi - de verser dans une inflation de textes. « Le Gouvernement, disait-il, n'est pas tenu à une obligation de moyens mais bien à une obligation de résultats. »

« C'est l'union », disiez-vous, monsieur le Premier ministre, toujours lors de votre intervention du 9 avril 1986, qui est « le seul ferment efficace du renouveau ».

Au C.N.I., nous en sommes absolument convaincus (*Rires sur les bancs des groupes socialiste et Front national [R.N.]*.)

**M. Bruno Mégret.** Quel C.N.I. ?

**M. Yvon Briant.** Il convient donc d'associer étroitement, selon nous, ces 55 p. 100 de Français qui, le 16 mars 1986, ont marqué sans ambiguïté leur volonté de changement.

**M. Laurent Cathala.** C'est quoi le C.N.I. ?

**M. Yvon Briant.** Vous finirez par le savoir !

C'est de cette union sans exclusive que peut naître l'élan suffisant pour bousculer la tyrannie du *statut quo* que certains entendent imposer dans tous les domaines qui touchent à l'âme de la nation.

Il faut se libérer, pensons-nous, du syndrome « S.O.S. racisme ». (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aucune des composantes de l'opinion de droite ne doit être laissée pour compte dans cette grande entreprise du redressement de la France.

Nous travaillons donc à la construction d'une grande majorité de droite (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) clairement attachée aux valeurs libérales et nationales et seule capable, à notre avis, de rendre la France apte à relever tous les défis.

Bien sûr, il n'est pas question pour nous de nous poser en recours, en alternative au gouvernement actuel. (*Rires sur les bancs des groupes socialiste et Front national [R.N.]*) Il s'agit en revanche d'enrichir la majorité d'une sensibilité supplémentaire.

Il est important, comme l'a fait le Gouvernement avec intelligence et parfois avec courage, d'agir résolument dans l'ordre économique et social. Mais il est essentiel également de mener à bien les réformes de société que les Français espèrent et dont la nation a besoin, en dépit de toutes les culpabilisations que d'aucuns veulent imposer. Tout relâchement apparent de l'effort dans cette voie du renouveau de la France démobiliserait immanquablement les citoyens. Et, lors des échéances à venir, c'est la droite tout entière, oui, tout entière, qui en paierait les conséquences.

Le climat préélectoral qui, depuis quelque temps déjà, entoure l'activité politique ne doit pas contrarier ce grand projet auquel nous sommes tous attachés : sortir la France de l'ornière socialiste dans laquelle elle était engagée, ne l'oublions pas, avant même 1981.

**M. Alain Bonnet.** C'est une obsession !

**M. Yvon Briant.** L'élection présidentielle de 1988, dans cette perspective, doit être non pas une fin mais bien une étape. En ce sens, la cohésion d'une vaste majorité libérale et nationale est le meilleur gage de succès.

Le C.N.I....

**M. Jean-Pierre Schenardi.** Quel C.N.I. ?

**M. Yvon Briant.** ... a vocation à être l'un des artisans actifs d'une telle majorité capable de progresser en n'ayant pas pour seul horizon l'échéance présidentielle. En effet, si l'on se borne à ce seul objectif électoral, forcément sclérosant, le risque est grand alors de voir les citoyens sanctionner

le manque d'élan et de cohésion qui en résulterait. C'est la gauche qui tirerait profit de cette situation. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si l'on veut que soit mené à bien le vaste projet de renouveau en faveur duquel une très large majorité de Français (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) s'est clairement prononcée le 16 mars, il importe que la droite mobilise toutes ses énergies dans une perspective dynamique et ambitieuse, une perspective qui, bien évidemment, aille bien au-delà de mai 1988. Il faut que la droite rassemble toutes ses forces, chacune avec ses spécificités, son patrimoine, ses particularités, ses hommes.

Alors, monsieur le Premier ministre, lorsque vous déclarez vouloir conduire à leur terme toutes les réformes dont la nation a besoin, lorsque vous lancez le défi de faire de notre pays, à terme, la première puissance économique européenne, votre projet est incontestablement de nature à réunir tous ceux qui, à droite, ont le sens des responsabilités et nourrissent une grande ambition pour la France.

**M. Jean-Pierre Stirbols.** Et un peu de cirage !

**M. le président.** Concluez, monsieur Briant.

**M. Yvon Briant.** C'est précisément - et je conclus, monsieur le président - parce que vous voulez regarder au-delà de l'échéance présidentielle, vers un horizon plus large qui dépasse les simples intérêts des partis, un horizon qui doit unir et transcender les différentes sensibilités de droite dans une même volonté et un même combat pour la France, que l'on doit, selon nous, monsieur le Premier ministre, vous accorder la confiance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Emile Zuccarelli.

**M. Emile Zuccarelli.** En vous entendant, monsieur le Premier ministre, le 29 janvier dernier, annoncer une sorte de nouveau départ dans l'action gouvernementale, j'avais songé que, en effet, un changement était bien nécessaire après cette première année de Gouvernement, cette année dont Laurent Fabius a dressé aujourd'hui le bilan.

Je ne reprends pas ce bilan si ce n'est pour souligner le point à mon sens le plus préoccupant, c'est-à-dire la désagrégation du consensus social. En effet, les Français, que la gauche avait pu convaincre d'accepter les sacrifices nécessaires parce que derrière ces mesures ils sentaient un effort général vers plus de justice sociale, ces Français, face à une aggravation des inégalités, face au refus du dialogue, n'y croient plus et sont tentés de ranimer les égoïsmes catégoriels.

Alors, oui, il faut changer ! Mais avez-vous réellement l'intention de changer ce qui ne va pas sur le fond et sur la méthode ?

Votre gouvernement est entraîné par l'idéologie et, bien pire, par une idéologie dépassée, une idéologie du passé...

**M. Pierre Welsenhorn.** N'importe quoi ! L'idéologie, c'est vous.

**M. Emile Zuccarelli.** ... ce libéralisme qui nous a valu tant de mesures inégalitaires sans même la justification de l'efficacité.

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Emile Zuccarelli.** Car la volonté louable, et que nous partageons, de libérer au maximum les énergies créatrices ne saurait se confondre avec l'idolâtrie du Dieu marché, la croyance béate qu'il réalisera automatiquement tous les ajustements et tous les équilibres.

On a pu constater en bien des circonstances, et parfois dramatiques, qu'il n'était pas infallible et que ses dérapages ne sont pas contrôlés.

Ce libéralisme, qui n'a rien à voir avec la liberté,...

**M. Gilles de Roblen.** Oh !

**M. Emile Zuccarelli.** ... n'est rien d'autre qu'une théorie du siècle dernier, repeinte à neuf récemment par M. Reagan avec un succès de moins en moins évident.

Le doute vous atteindrait-il ? Seriez-vous sensible à la dégradation du climat social ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** En Corse !

**M. Emile Zuccarelli.** Comment le croire en vous voyant poursuivre à bride abattue un programme de privatisations dont rien jusqu'à présent n'a démontré qu'il était globalement indispensable ni surtout urgent ?

Et que dire des menaces que vous faites planer sur la sécurité sociale ? J'avais envisagé également d'évoquer les menaces que vous faisiez planer sur l'administration pénitentiaire. Cependant je reconnais que depuis il y a eu du nouveau. Tant mieux !

**M. Alain Bonnet.** Si peu !

**M. Emile Zuccarelli.** Décernons à M. Chalandon un bon point pour avoir su reconnaître son erreur.

**M. Roger Corraze.** Il n'en a pas besoin !

**M. Emile Zuccarelli.** Mais, monsieur le Premier ministre, aujourd'hui, vous nous avez asséné qu'il ne fallait pas espérer le moindre changement de ligne. M. Jacques Delors attendra en vain la pause idéologique. D'ailleurs, vos ultras ne vous l'auraient pas permise. Dont acte !

Mais je voudrais insister plus encore sur l'autre source de vos difficultés, c'est-à-dire sur votre méthode de gouvernement.

Si je devais faire une critique au gouvernement de 1981, c'est d'avoir en bien des choses surestimé l'urgence, d'être allé trop vite. Encore y avait-il quelques précédents historiques pour excuser cette hâte. Je songe à ces gouvernements accomplissant en quelques mois des réformes essentielles que la droite, après les avoir condamnées, se gardera bien de remettre en cause par la suite. Mais dans votre cas, monsieur le Premier ministre, comment justifier cette avalanche de textes inopportuns ou mal préparés, présentés sans concertation, cette rage de légiférer comme s'il fallait sans délai changer toutes les lois, comme si gouverner ne consistait qu'à changer la loi ? Quel manque d'imagination ! Ça ne marche pas !

On veut infliger à la France un choc psychologique ; on l'assomme ! On croit l'éblouir ; on l'aveugle !

On bute et l'on s'obstine : article 49-3 à répétition, recours aux ordonnances !

On feint de s'indigner si le Président de la République refuse de signer, alors que les choses sont claires : si on veut s'affranchir pour motif d'urgence de la discussion parlementaire, il faut en contrepartie l'accord du Président, c'est évident. Ne parlons pas de l'amendement Séguin, qui aurait fait qu'un texte jugé par ses auteurs comme essentiel n'aurait pas été examiné par les deux chambres.

On va de retrait en rebuffade - Devaquet, Guellec, Chalandon - et, finalement, à vouloir aller trop vite, on reste sur place. C'est une question troublante que l'on se pose en voyant des gens supposés aussi compétents, expérimentés...

**M. Yves Guéno.** C'est vrai !

**M. Jean-Louis Gosduff.** Au moins autant que les socialistes !

**M. Emile Zuccarelli.** ... professionnels, se « planter » de la sorte.

Je crois tenir la réponse : vous pensez qu'il faut apparaître comme un gouvernement musclé. Hélas ! C'est confondre le muscle que l'on montre et la fermeté que l'on démontre. Nous ne sommes pas, bien au contraire, ennemis de la fermeté quand on l'oppose aux terroristes et à ceux qui les soutiennent. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Jean-Louis Gosduff.** On a vu le résultat !

**M. Arthur Dehaine.** Vous les aviez relâchés, ne racontez pas d'histoires !

**M. Emile Zuccarelli.** Si vous prenez Knobelspiess pour un terroriste, je comprends bien des choses !

A cet égard, si nous saluons les résultats récents des forces de police, vous ne nous avez pas encore convaincus de votre volonté de ne rien concéder aux maîtres-chanteurs.

Quant à la Corse, nous attendons encore les résultats...

La fermeté ne consiste pas à ignorer toute la richesse de la vie démocratique, le dialogue, la concertation - préalable -, le respect des partenaires sociaux, le respect de l'opposition. Le temps consacré à la concertation est toujours du temps gagné.

Et si la majorité tranche en dernier ressort, on ne peut pas gouverner avec 51 p. 100 comme avec 80 p. 100.

**M. Arthur Dehaine.** Vous n'avez jamais eu 80 p. 100 !

**M. Emile Zuccarelli.** D'ailleurs, avez-vous encore 51 p. 100 ?

En matière de lois, par exemple, à l'approche du troisième millénaire, il est des textes qu'on ne peut plus imposer efficacement avec le seul consentement de 51 p. 100 des citoyens et contre la volonté des 49 p. 100 restants.

**M. Roger Corroze.** C'est la démocratie !

**M. Arthur Dehaine.** Vous avez juridiquement tort !

**M. Emile Zuccarelli.** Il est des textes qui doivent savoir attendre. En êtes-vous conscient ? Je ne le crois pas, malheureusement, si j'en juge par le programme insensé de cette session. Devant les caméras de télévision, vous avez réclamé la durée, mais pour quoi faire puisque, apparemment, vous ne savez pas gérer le temps ?

J'ai encore en mémoire la voix radiodiffusée de ce collègue éminent de la majorité qui martelait en 1982 : « La vérité, c'est que la France est ruinée. »

**M. Gilles de Roblen.** Elle a failli l'être !

**M. Emile Zuccarelli.** Je pensais à l'époque que ce n'était pas sérieux, qu'on ne ruine pas un grand pays en si peu de temps, même en le faisant exprès.

Aujourd'hui, je ne dirai pas que la France est ruinée. Ce qui est vrai, c'est qu'elle a des problèmes. En un an, vous en avez créé pas mal. Ce qui est vrai, c'est que personne, et surtout pas au seul niveau français, n'a le moyen miracle de résoudre rapidement le problème n° 1 que constitue le chômage.

Ce qui est certain aussi, c'est que la solution ne sortira pas d'une idéologie simpliste et dépassée, et dans la précipitation. La solution sortira du dialogue, de la recherche d'un consensus, de l'approfondissement de la solidarité - le minimum social, il faudra y venir ! - et nécessitera des investissements massifs dans les deux domaines que vous brimez avec le plus d'allégresse : la formation et la recherche.

Vous péchez par idéologie, c'est mon opinion. Mais votre méthode est mauvaise, c'est un constat.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Emile Zuccarelli.** Je suis assez bon citoyen pour souhaiter que vous réussissiez. Mais, honnêtement, je n'y crois pas. Sur vos résultats et sur vos intentions, les radicaux de gauche ne vous font pas confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Flaxblin.

**M. Henri Flaxblin.** Il y a un an, lors du débat d'investiture, je vous mettais en garde, monsieur Chirac, contre les dommages que l'inspiration idéologique de votre politique ne manquerait pas de causer au pays.

L'expérience, hélas ! a confirmé mes appréhensions. A tel point que votre politique, présentée à l'origine comme le nouveau chant du départ, s'est muée au fil des mois en véritable chœur des lamentations, au sein même de votre majorité. En engageant la responsabilité de votre gouvernement, vous ne visez à rien d'autre qu'à serrer les boulons dans vos propres rangs. Mais, du même coup, vous braquez les projecteurs sur votre bilan.

Vous venez d'invoquer une nouvelle fois à cette tribune votre action de redressement national qui s'appuierait sur la liberté des entreprises.

Je vous avoue ma perplexité. De quel redressement parlez-vous donc ? Tous les indicateurs significatifs sont dans le rouge et jamais la France n'a compté autant de chômeurs.

Le fil conducteur de votre pensée nous est probablement fourni par ces propos que vous teniez en juillet dernier : « Avant la fin de l'année, la France aura un autre système de valeurs que celui sur lequel elle vivait précédemment. »

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Bravo !

**M. Jean-Claude Dalbois.** C'est fait !

**M. Henri Flaxblin.** Oui ! C'est bien tout un nouveau système de valeurs que vous cherchez à faire prévaloir, même si vous avez mis une sourdine à sa promotion.

La liberté à laquelle vous vous référez, c'est la liberté de licencier sans entraves, de spéculer impunément, d'organiser la ségrégation et les inégalités en tous domaines, d'accélérer la mise en place d'une société duale.

Prendre à ceux qui possèdent peu et qui forment l'immense armée des producteurs pour favoriser davantage encore les privilégiés de la fortune, telle est, au-delà des artifices et des rideaux de fumée, le sens profond d'une orientation qu'il faut bien caractériser pour ce qu'elle est : une politique de classe.

Assujettir le plus étroitement possible le fonctionnement de la société à la seule loi du marché, voilà votre leitmotiv. Mais vouloir en faire l'instance unique de régulation pour toutes les fonctions de la société est un véritable contresens car le marché ne connaît que la demande solvable. Cette myopie a pour effet de toujours sacrifier l'avenir.

Or il n'est pas possible de développer un pays comme le nôtre par l'accroissement des inégalités et l'autoritarisme.

Quand donc comprendrez-vous qu'il faut rompre avec le mépris séculaire des milieux dominants à l'égard des capacités des salariés à exercer des responsabilités dans la gestion des entreprises et de l'économie ?

Au fur et à mesure que les implications concrètes de vos choix idéologiques se sont fait sentir, l'opposition des catégories sociales directement mises en cause s'est développée par vagues successives. Je veux exprimer ici ma totale solidarité de député communiste unitaire (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) avec l'action multiforme qui n'a cessé de grandir. Le regain de vitalité du mouvement populaire constitue un phénomène en tous points positifs. Son retour au premier rang de la scène politique et sociale a déjà contraint votre gouvernement à de nombreux reculs.

La marche en avant des forces de progrès ne pourra que s'en trouver facilitée.

Il importe que soient mises en évidence les lignes de partage entre les choix de la droite et de la gauche.

J'évoquerai très brièvement de ce point de vue deux problèmes majeurs pour notre société : le chômage et la protection sociale.

Parmi tous vos engagements, l'emploi est celui où vous avez été le plus catégorique. Chacun a encore en mémoire vos assurances formelles : « Nous ferons reculer le chômage ». Aujourd'hui, vous proclamez un dogme intolérable : impossible de descendre en dessous de 2,5 millions de chômeurs. Vous avez probablement cru qu'en donnant au patronat la possibilité de licencier sans contrainte, celui-ci tiendrait les promesses du C.N.P.F. et créerait plusieurs centaines de milliers d'emplois. Erreur funeste. Vous persévérez en refusant d'en reconnaître la cause.

Pour être créatrice d'emplois, l'entreprise ne doit pas, comme vous le faites, être purement et simplement assimilée à ceux qui la commandent. Pour être efficace, l'entreprise doit tout à la fois se moderniser techniquement et économiquement et libérer les capacités des travailleurs en leur reconnaissant enfin sur leur lieu d'activité professionnelle le statut de citoyen responsable.

Observons à cet égard que ce n'est pas un pur hasard si les deux pays européens qui possèdent le taux de chômage le plus bas sont précisément ceux où le dialogue social est le plus développé : la Suède et l'Autriche.

Leur exemple montre, sans en faire des modèles, le peu de consistance des théories en vogue sur le désengagement de l'Etat. Refuser la fatalité du chômage implique au contraire que l'Etat anime une véritable action de salut public et place la question de l'emploi au cœur des préoccupations de toute la société.

S'agissant de la protection sociale, votre ministre a été jusqu'à dire que la décision d'abaisser à soixante ans l'âge ouvrant droit à la retraite est « l'escroquerie du siècle ». Il est difficile d'exprimer en si peu de mots autant d'ignorance et de mépris pour les salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je veux rappeler cette donnée accablante : avant que la gauche ne gouverne, la retraite n'existait tout simplement pas pour de nombreuses catégories de travailleurs.

**M. Michel Delebarre.** Exact !

**M. Henri Flaxblin.** Un seul exemple : les manœuvres, dont l'espérance de vie est de soixante-quatre ans. Pour eux, la retraite à soixante ans, c'est le droit au repos enfin reconnu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Bien entendu, pour assurer l'avenir de la protection sociale, on doit impérativement tenir les grands équilibres financiers de la sécurité sociale. Je souhaite vivement, pour

ma part, que les propositions faites par les grandes organisations syndicales et mutualistes pour assurer simultanément une meilleure répartition de l'effort contributif et le maintien d'une protection élevée et de qualité soient entendues.

Monsieur le Premier ministre, si j'en crois vos propos d'outre-Atlantique, la France est le théâtre d'une « révolution tranquille ». J'en accepte l'augure. Mais souffrez que, pour le passage à l'acte, nous ne vous fassions pas confiance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Le débat est clos.

#### Explications de vote

**M. le président.** Nous en arrivons aux explications de vote.

La parole est à M. Roland Dumas.

**M. Roland Dumas.** Cent jours, trois mois ; le Gouvernement s'était donné trois mois pour qu'on puisse juger de sa politique. Il est au pouvoir depuis un an ; il nous demande maintenant de reporter le terme à cinq années, c'est-à-dire à 1992.

Souvenez-vous : en trois mois la confiance devait revenir, la confiance devait entraîner l'investissement...

**M. Jean-Claude Dalbos.** Mais il y avait Tonton !

**M. Roland Dumas.** ... l'investissement devait entraîner la croissance ; la croissance devait engendrer l'emploi. Où en est-on aujourd'hui ?

**M. Jean-Claude Dalbos.** Il y a toujours Tonton !

**M. Roland Dumas.** Je sais, monsieur le Premier ministre, que tout cela vous chagrine. Je ne reviendrai pas sur la démonstration éclatante qui a été faite cet après-midi par M. Laurent Fabius. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Claude Dalbos.** Il l'enfonce !

**M. Roland Dumas.** J'emprunterai, si vous le voulez bien, mes quelques réflexions à des organismes dont vous ne niez pas l'autorité : je veux parler de l'O.C.D.E., de l'I.N.S.E.E. ou des rapports du patronat français.

Toutes leurs conclusions vont dans le même sens : 1986 et 1987 seront les deux années records. Vous ne cessez de parler du redressement de la France et l'écho vous répète avec malice : affaiblissement de la France ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Arthur Dehaine.** Avec vous c'était la faillite !

**M. Roland Dumas.** Oui, je sais que cela vous irrite...

**M. Arthur Dehaine.** Non, ça nous amuse !

**M. Pierre Pascalon.** Ce que vous dites est risible !

**M. Roland Dumas.** ... mais c'est le devoir de l'opposition de le rappeler, et c'est aussi le devoir du Gouvernement d'entendre l'opposition. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

L'année 1987 sera l'année du record du chômage, avec 200 000 chômeurs supplémentaires.

L'année 1987 sera l'année de l'accroissement de l'écart d'inflation entre la France et ses six principaux partenaires de l'Europe. Cet écart d'inflation était de 0,4 p. 100 en février de l'an dernier ; il est de 1,9 p. 100 cette année, soit cinq fois plus ; les investissements sont gelés. Et, je pourrais continuer cette énumération. Vous avez vous-même tiré la conclusion de ces tristes conséquences en réduisant vos perspectives de croissance de 2,8 p. 100 à 2 p. 100...

**M. Philippe Auberger.** Deux fois plus que vous !

**M. Roland Dumas.** ... et déjà les experts indiquent que vous serez bien heureux si la croissance atteint 1,5 p. 100. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jacques Godfrain.** Qu'avez-vous fait quand vous étiez au pouvoir ?

**M. Roland Dumas.** Oui, l'année 1987 sera l'année des records, des tristes records. A la déconvenue s'ajoute le désarroi car, lorsque l'on vous interroge pour savoir s'il faut relancer la croissance, le matin, avec M. Juppé, c'est oui, à

midi, avec M. Balladur, c'est non, et le soir, avec M. le Premier ministre, c'est peut-être. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Comment qualifier l'injection de 9 à 15 milliards de francs que vous avez amorcée aujourd'hui dans l'économie française s'il ne s'agit pas d'un changement de politique qui ne voudrait pas dire son nom, de peur de donner raison à M. Raymond Barre ?

Vous n'avez pourtant pas lésiné sur les moyens. Souvenons-nous de ce débat, parmi d'autres, sur l'abolition de l'autorisation de licenciement qui devait, selon vos dires, faire merveille.

En résumé, vous avez, pendant toute cette année, privilégié l'efficacité au prix de l'injustice sociale. Vous avez aujourd'hui l'injustice sociale. Quant à l'efficacité, vous la promettez pour 1992. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je comprends dès lors que vous préféreriez entretenir les Français des perspectives à cinq années que de leur parler des résultats de votre politique aujourd'hui.

Vous avez raison de dire que 1992 constitue une date importante pour la France comme pour l'Europe mais je peux difficilement mettre cela au compte de votre vocation européenne tardive, encore que l'histoire nous enseigne que les vocations tardives sont quelquefois les plus sérieuses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Comment vous croire en effet quand vous parlez de 1992 comme vous le faites, c'est-à-dire - permettez-moi de l'ajouter respectueusement, compte tenu de votre fonction - avec démagogie et non avec sérieux ? Certes, vous avez intéressé votre majorité quand vous lui avez laissé entendre, cet après-midi, que, pour 1992, vous renonciez d'ores et déjà à la dissolution, ce qui assurait l'emploi pour quelques-uns de ses membres. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais comment vous croire lorsque vous prétendez qu'en 1992, presque par enchantement, la France sera en mesure de rattraper la République fédérale d'Allemagne ?

**M. Charles Ehrmann.** C'est la Belle au bois dormant !

**M. Roland Dumas.** Cela vous a irrité que M. Laurent Fabius évoque cette partie de votre propos. Permettez-moi d'y revenir très brièvement et de souligner simplement qu'il a rappelé deux données d'évidence, à savoir que la République fédérale d'Allemagne a aujourd'hui un produit intérieur brut de 27 p. 100 supérieur à celui de la France, et qu'il faut bien admettre que, pendant cinq années, le produit intérieur brut français devra être de 5 p. 100 supérieur à celui de la République fédérale d'Allemagne. Il n'y avait pas là de quoi vous irriter, il s'agit simplement de vous interroger sur les moyens que vous comptez utiliser pour parvenir à ce résultat fort noble autrement qu'en nous répondant, comme lorsque vous avez repris la parole : « Nous retrousserons nos manches et cela suffira. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Arthur Dehaine.** Ce n'est déjà pas mal !

**M. Jacques Toubon.** Les socialistes ne croient à rien !

**M. Roland Dumas.** Sans doute ai-je trouvé là l'illustration d'un mot que l'on vous prête et dont je ne sais s'il est exact : « Au fond, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. » *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Vous nous parlez de 1992 mais, en réalité, vous n'avez en tête que 1988, et cela était très clair dans votre intervention de cet après-midi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Patrick Davadjian.** Et vous, qu'avez-vous fait à Lille ?

**M. Roland Dumas.** Néanmoins, monsieur le Premier ministre, je vais vous faire un compliment à ce sujet - je suis, vous le voyez, dans un de mes bons jours. *(Sourires.)*

**M. Arthur Dehaine.** Un compliment à la grecque ?

**M. Patrick Davadjian.** *Timeo Danaos et dona ferentes. (Sourires.)*

**M. Roland Dumas.** Pour atteindre la barre des élections présidentielles de 1988, il vous faut, comme l'on dit, acquérir « une stature internationale », et depuis quelque temps vous vous êtes employé à vous la donner.



Vos efforts portent, semble-t-il, leurs fruits. L'opinion publique, intéressée par votre prestation à Tokyo a été intriguée par les ballets « aller-retour » entre Bonn et Paris, déconcertée par votre présence à Londres et, lors de l'impromptu nocturne et inconvenant de Madrid, elle a été irritée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*) Mais vous avez réparé tout cela par votre voyage à Washington dont vous avez fait grand cas aujourd'hui : il vous a permis, me semble-t-il, de trouver le ton juste, qui a mis fin à toute une cacophonie. Votre interview au journal *Washington Post* était bienvenue (*Rires sur quelques bancs du groupe socialiste*) elle vous a permis de dissiper, dans votre esprit, une confusion avec le *Washington Times* (*Rires sur de nombreux bancs du groupe socialiste*) et, en tout cas, elle vous a évité de rencontrer M. Arnaud de Borchgrave muni de son maudit magnétophone. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe R.P.R. et sur divers bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Jacques Toubon.** Quand je pense que vous avez été ministre des relations extérieures !

**M. le président.** Monsieur Toubon, je vous en prie !

**M. Roland Dumas.** Monsieur le Premier ministre, vous nous avez parlé de l'avenir, auquel je consacrerai précisément les dernières minutes de mon explication de vote. (*Exclamations sur les bancs du groupe R.P.R.*)

**M. Jacques Toubon.** Vous êtes indigne ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roland Dumas.** Nous éprouvons, au travers de vos projets, monsieur le Premier ministre, le sentiment que vous ne changerez pas de ligne, et vous l'avez dit.

**M. Jacques Toubon.** J'ai dit indigne ; j'aurais dû dire misérable ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Franck Borotra.** Un avocaillon !

**M. Jacques Toubon.** Et vous avez été président de la commission des affaires étrangères, monsieur Dumas ! C'est indigne de vous !

**M. le président.** S'il vous plaît, mes chers collègues ! Calmez-vous ! (*Exclamations sur divers bancs.*)

Du calme sur tous les bancs ! Seul M. Roland Dumas a la parole.

**Monsieur Dumas, veuillez continuer.**

**M. Roland Dumas.** Parce que vous nous avez parlé de vos projets cet après-midi, monsieur le Premier ministre, je voudrais, le calme revenu - je remercie mes collègues - en dire quelques mots.

**M. Jacques Toubon.** Vous ne parlez pas de *Greenpeace* ?

**M. Jacques Godfrain.** Il ne devrait plus avoir la parole. Il ne manie que l'insulte ! C'est indigne !

**M. le président.** Monsieur Godfrain, je vous en prie !

**M. Jacques Godfrain.** Mais M. Dumas confond la parole et l'insulte !

**M. Roland Dumas.** Vous ne voulez ni changer de ligne ni de politique, monsieur le Premier ministre, parce que vous naviguez au plus près jusqu'à l'élection présidentielle de l'année prochaine. (*Exclamations sur les bancs du groupe R.P.R.*)

**M. Franck Borotra.** La navigation, c'est l'affaire de M. Fabius ! C'est lui l'amiral !

**M. Roland Dumas.** Parmi vos projets, il en est, vous le sentez bien, qui nous inquiètent. Je parlerai très brièvement de la sécurité sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe R.P.R.*)

**M. Franck Borotra.** Les trous de Bérégovoy !

**M. Roland Dumas.** Oui, monsieur le Premier ministre, vous vous apprêtez à porter la main sur l'une des plus grandes conquêtes de la Libération. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Pourquoi, selon vous ? Parce que la sécurité sociale est en déficit !

**M. Franck Borotra.** C'est vous qui l'y avez plongée !

**M. Roland Dumas.** Oh non ! La sécurité sociale est en déficit, mais elle a été en excédent de 1983 à 1985 (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) grâce à la gestion méticuleuse de M. Pierre Bérégovoy et de Mme Georgina Dufoix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Franck Borotra.** Manipulateur !

**M. Roland Dumas.** Vous voulez des précisions ? En 1983, 10 milliards de bénéficiaires, 16 milliards en 1984 et 13 milliards en 1985 ! Tels sont les chiffres ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Jean-Claude Dalbos.** Et le forfait hospitalier ? Qui l'a institué ?

**M. Roland Dumas.** Votre politique catégorielle, monsieur le Premier ministre, et les avantages consentis ont conduit à renoncer au contrôle des dépenses et, à cause de cela, aujourd'hui, en effet, la sécurité sociale est en déficit : mais vous en portez la responsabilité. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Arthur Dehaine.** Tricheur !

**M. Francis Delattre.** Farceur !

**M. Jacques Toubon.** Oui, pour parler de la gestion « méticuleuse » de Bérégovoy, c'est le moins qu'on puisse dire !

**M. Roland Dumas.** Vous n'avez trouvé d'autre recette, monsieur le Premier ministre, que de réduire les prestations, c'est-à-dire d'accabler encore les parties les plus démunies et les plus négligées de nos populations. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Tricheurs ! Tricheurs !

**M. Jean-Claude Dalbos.** Qui a institué le forfait hospitalier ?

**M. le président.** Calmez-vous, mes chers collègues ! Veuillez poursuivre, monsieur Roland Dumas.

**M. Roland Dumas.** Vous devez comprendre, monsieur le Premier ministre, que le vaste mouvement qui se développe dans le pays pour défendre la sécurité sociale et, d'une manière générale, la protection sociale...

**M. Jean-Claude Dalbos.** Vous faites dans le style chansonnier ?

**M. Roland Dumas.** ... est un mouvement qui ne s'arrêtera pas et vous seriez bien inspiré en ne portant pas atteinte à l'une des conquêtes les plus essentielles des quarante dernières années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Dalbos.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Roland Dumas.** Je crains qu'emporté par votre élan, monsieur le Premier ministre, vous n'écoutez pas les avertissements qui vous sont donnés de-ci de-là.

**M. Pierre Welsenhorn.** Oh non, nous ne vous écouterons pas !

**M. Roland Dumas.** L'an dernier, au mois d'août, lors du débat de censure, votre attention a déjà été attirée sur ce problème, monsieur le Premier ministre, et vous avez voulu vous montrer rassurant.

Depuis, que n'avons-nous entendu sur le sujet !

**M. Franck Borotra.** Les contrevérités de Bérégovoy !

**M. Roland Dumas.** M. le ministre des affaires sociales, qui s'exprime un peu comme, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Marie-Antoinette (*Applaudissements et rires sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), a souhaité que les assurés sociaux, s'ils ne peuvent s'offrir des médicaments, se nourrissent de viande. Dans le même temps où vous faisiez abolir l'impôt sur les grandes fortunes vous instauriez - ô, dérisoire mesure ! - l'affranchissement de la correspondance adressée à la sécurité sociale, pénalisant les plus pauvres de nos concitoyens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Jacques Toubon.** L'image est forte ! (*Sourires.*)

**M. Roland Dumas.** La Nouvelle-Calédonie est le deuxième sujet dont je voudrais vous entretenir.

**M. Jean-Claude Dalbos.** Ah, le Carrefour !

**M. Roland Dumas.** Mesdames, messieurs, il est toujours difficile...

**M. Jacques Toubon.** De parler de *Greenpeace* ?

**M. Roland Dumas.** ... de parler d'un sujet aussi sensible...

**M. Jacques Toubon.** Que Nucci ?

**M. Arthur Dehalne.** Ou Knobelspiess ?

**M. Roland Dumas.** ... que la Nouvelle-Calédonie. Il est délicat, dans la conjoncture actuelle,...

**M. Jacques Toubon.** Antigua ?

**M. Roland Dumas.** ... pour un membre de l'opposition de risquer de donner le sentiment, de près ou de loin, que le propos tenu irait contre l'allégeance nationale.

**M. Jacques Toubon.** Là, les apparences sont contre vous !

**M. Alain Griotteray.** Ce ne sont pas les apparences, hélas ! C'est la réalité !

**M. Roland Dumas.** Mais il ne serait pas sérieux, de la part de ceux qui siègent sur nos bancs, de ne pas dire au Gouvernement ce qu'ils pensent de son projet. Je le ferai avec toute la mesure et, je l'espère, toute la décence qui conviennent. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Car votre projet, monsieur le Premier ministre, ne règlera pas le problème de la Nouvelle-Calédonie. Nous entrerons dans le détail dans quelques jours : mais il est essentiel d'en parler à l'occasion de ce vote pour que chacun puisse se déterminer.

La situation n'est pas simple...

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Vous l'avez compliquée !

**M. Roland Dumas.** ... et vous n'êtes pas responsable de tout, monsieur le Premier ministre, et notamment pas de l'existence de deux communautés sur ce territoire.

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Il n'y en a pas que deux !

**M. Roland Dumas.** Trop de rendez-vous manqués, trop de promesses non tenues, trop de signatures - celles de la République - non honorées ont fait qu'aujourd'hui le désespoir peut régner dans une partie de cette population.

**M. Jean-Claude Dalbos.** Demandez à Nucci et à Chalié !

**M. Roland Dumas.** Non, votre projet, monsieur le Premier ministre, ne règlera rien, car il cristallisera une situation qui risque de tourner demain à l'affrontement.

Votre projet risque, de la même façon, d'entraîner la condamnation de la France devant l'Organisation des Nations unies après un long et pénible calvaire. (*Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Vous êtes des incendiaires !

**M. Roland Dumas.** Je vous le dis comme je le pense : il est temps encore de retirer ce projet mauvais, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Je n'y retrouve pas le grand souffle du discours de Brazzaville (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) qui inspira l'action des trente dernières années.

**De nombreux députés du groupe du R.P.R.** Ah non ! Pas vous ! Pas vous !

**M. Roland Dumas.** Je n'y retrouve pas non plus l'inspiration généreuse qui anime certains membres de la majorité dès lors qu'il s'agit de porter secours à d'anciens peuples colonisés et à des peuples du tiers monde. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Arthur Dehalne.** Vous ne l'aimiez guère, De Gaulle !

**M. Roland Dumas.** Je ne retrouve rien de tout cela dans votre projet et je sais, monsieur le Premier ministre, que vous n'êtes pas forcément un homme entêté.

**M. Arthur Dehalne.** Concluez !

**M. Roland Dumas.** Vous l'avez prouvé dans un passé récent, monsieur le Premier ministre, et vous savez, vous adaptant aux circonstances, trouver les remèdes à des situations nouvelles. Vous avez même été « nuancé » dans vos initiatives. Ainsi vous avez créé une commission pour réfléchir sur les problèmes de la censure posés à la suite des décisions de M. Pasqua. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert Wagner.** Vous parlez depuis vingt minutes.

**M. Roland Dumas.** Vous avez suscité une grande concertation nationale sur le code de la nationalité et vous avez, aujourd'hui même, monsieur le Premier ministre, par le biais d'un amendement au Sénat, retiré pratiquement le texte sur les prisons privées.

A la limite, lorsque le feu est à la maison vous savez renoncer purement et simplement à un projet, comme celui concernant l'Université.

S'il le faut vous savez changer de ministre, celui qui remplace le partant n'ayant plus rien à dire sur le sujet. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Dalbos.** Il va falloir retirer Dumas !

**M. Jacques Médacín.** Il parlait pour Hemu.

**M. Roland Dumas.** Il en est temps encore : retirez votre projet sur la Nouvelle-Calédonie, monsieur le Premier ministre. Hélas, je crains que mon appel ne soit pas entendu : nous aurons l'occasion d'en reparler !

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Dumas ! Veuillez conclure.

**M. Gérard Bapt.** Il a été interrompu !

**M. le président.** Concluez, monsieur Dumas.

**M. Roland Dumas.** Je conclus. 1988, vous l'avez déclaré aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, c'est l'échéance, l'échéance présidentielle, la seule qui vous intéresse.

**M. Pierre Weisenhorn.** Vous pas ? Vous ne parlez que de cela !

**M. Roland Dumas.** Nous, nous voyons où va votre politique, mais vous êtes décidé à ne pas en changer, vous l'avez dit : c'est la politique de l'accroissement des privilèges et des inégalités. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Charles Miossec.** Vous, c'est la politique de la langue de bois !

**M. Roland Dumas.** C'est la division des Français. Vous voulez, car vous l'avez à maintes reprises annoncé, prétendre à la magistrature suprême.

**M. Charles Miossec.** Et comment !

**M. Roland Dumas.** Parce que celui qui occupe actuellement ce poste ...

**M. Jean-Claude Dalbos.** Provisoirement !

**M. Roland Dumas.** ... donne les exemples de ce que doivent être les comportements du chef de l'Etat (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Roger Corréza.** Et l'Observatoire ?

**M. Roland Dumas.** ... je pense que votre politique de division ne vous permet pas de nourrir cette prétention.

Pour votre politique d'aujourd'hui, comme pour celle d'hier, et pour celle de demain, et aussi parce que vous prétendez devenir le chef d'Etat de la France, vous comprendrez que nous vous refusons notre confiance. (*Sur la plupart des bancs du groupe socialiste, Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le Premier ministre, si le président Gaudin m'a demandé d'expliquer le vote que le groupe U.D.F. émettra tout à l'heure, peut-être est-ce pour deux motifs principaux qui constituent en quelque sorte l'armature de notre position.

**M. Guy Bécho.** Ce n'est pas la même que celle des autres ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le Premier ministre, pour nous, la responsabilité suprême d'un gouvernement, c'est la sécurité des Français, sécurité intérieure mais aussi, et même d'abord, sécurité extérieure. La défense de notre indépendance, de notre liberté, de nos intérêts moraux et matériels : telle est à nos yeux la priorité des priorités à tout moment et surtout dans un monde où jamais, depuis 1945, autant de menaces n'ont pesé sur l'Europe.

En second lieu, et dans la logique même de cette attention prioritaire portée à la sécurité intérieure et extérieure de la France, l'U.D.F. est par nature attachée...

**M. Gérard Collomb.** A la sécurité de l'U.D.F. ?

**M. Jean-Marie Daillet.** ... à l'idée que la nécessaire cohésion de la communauté nationale passe par la conciliation, ou la réconciliation, de l'économie et de l'humanisme. En d'autres termes, l'indispensable qualité technique de la gestion dans un pays moderne, dans une démocratie telle que l'est la France, ne saurait être contradictoire avec les valeurs de solidarité sociale.

Je développerai ces deux points car, naturellement, c'est en fonction de ces préoccupations majeures de notre groupe, d'une part, et des actes passés ou à venir de votre gouvernement, d'autre part, que les 130 députés de l'U.D.F. vous apporteront leur confiance.

En effet, connaissant la loyauté de notre engagement majoritaire de mars 1986 et de notre soutien sans faille au Gouvernement, tout au long de cette année où les difficultés ne lui ont certes pas manqué,...

**M. Guy-Michel Cheveau.** C'est la méthode Coué !

**M. Jean-Marie Daillet.** ...vous savez que vous pouvez compter, monsieur le Premier ministre, sur notre contribution à votre effort et à celui de votre équipe.

En même temps, il est bon, vous en conviendrez certainement vous-même, que cet appui résolu ne procède pas de je ne sais quel automatisme, mais d'une démarche, d'une réflexion et d'une volonté libre, tant il est vrai que l'intérêt même de la majorité comme du Gouvernement issu de ses rangs, c'est le dialogue entre ses composantes comme avec le pays.

**M. Gérard Collomb.** Un dialogue où l'on bégaye.

**M. Jean-Marie Daillet.** Notre raison première de soutien à votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, c'est notre approbation pleine et entière de votre politique de redressement de la capacité de défense de la France et de rééquilibrage de sa diplomatie, dans un contexte international dont les Français prennent peu à peu conscience qu'il est de plus en plus menaçant.

Certes, le souci du quotidien demeure évidemment premier pour la plupart de nos concitoyens qui d'abord s'intéressent à leur emploi, à leur logement, à leur sécurité personnelle comme à leur sécurité sociale, et à l'éducation de leurs enfants. Ne les croyons pas cependant insoucieux de ce qui se passe dans le monde : ils savent mieux que naguère que leur sort en dépend.

En fait, tous les sondages d'opinion le montrent, mais plus encore son attitude générale, le peuple français apparaît, parmi les peuples occidentaux, comme le plus lucide face aux défis et aux menaces qui s'accroissent, comme le moins sensible aux tentations, aux illusions, et le moins prêt aux abandons. La meilleure preuve en est que nous n'assistons pas chez nous à ces campagnes de désinformation ou d'intoxication, voire de séduction, qui troublent les masses et rencontrent beaucoup plus d'échos journalistiques chez certains de nos alliés européens ou jusqu'aux Etats-Unis que chez nous où, bien au contraire, vous bénéficiez de l'approbation évidente des Français - lesquels ne sont pourtant jamais en retard pour exprimer leur désaccord - pour votre politique de sécurité intérieure et de défense nationale frappée au coin du bon sens, du courage et de l'effort.

Pour ce qui a trait à la criminalité, au terrorisme, à l'espionnage, votre politique apparaît couronnée de succès, et toute la France l'applaudit. Je rends ici hommage à l'action énergique des ministres de l'intérieur et de la sécurité, des services de police, de la gendarmerie et de nos services de renseignements.

En outre, vous avez eu à cœur, monsieur le Premier ministre - j'en suis personnellement témoin, depuis quelque dix ans que je m'intéresse de plus près aux questions de sécurité - de redresser tout de suite notre capacité de défense nationale qui souffrait de graves insuffisances budgétaires depuis 1983. Car c'est bien vous qui, dans un contexte économique difficile, avez arbitré en faveur d'une augmentation des crédits militaires, amorçant, dès le budget de 1987, la reprise de la croissance de 4 p. 100 par an, en termes réels, accroissement qui avait caractérisé la loi de programmation militaire de 1977 à 1981, sous le président Giscard d'Estaing.

Du reste, cette croissance peut être considérée encore comme trop modeste eu égard aux dangers potentiels sur lesquels je reviendrai dans un instant, mais vous avez eu le mérite de restaurer, chez nous, chez nos alliés, et jusque chez nos agresseurs éventuels, l'idée que la France modernise sa dissuasion nucléaire, et ses forces non nucléaires, lesquelles, dissuasions-nous ensemble dans la plate-forme sur laquelle nous avons été élus l'an dernier, contribuent, elles aussi, à la dissuasion générale, donc à la paix.

Vous allez d'ailleurs, dans ce domaine capital, remporter un nouveau succès, plus significatif encore en ce qu'il organise l'avenir. Dès demain, en effet, notre assemblée discutera du projet de la nouvelle « loi de programme relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 ». Et l'on peut espérer qu'il recueillera les voix non seulement de votre majorité de Gouvernement, mais de la quasi-unanimité des députés siégeant dans cet hémicycle.

Voici donc, enfin, sur l'essentiel, le consensus véritable non plus sur de bonnes intentions, mais sur des réalités concrètes. Nul doute que le vote de ce plan quinquennal d'équipement militaire, évidemment lié à une gestion rigoureuse et à une diplomatie clairement orientée vers le renforcement de notre coopération avec nos alliés et, singulièrement, nos alliés européens, ne soit porté au crédit de la France, en Europe et ailleurs.

Ils sont lucides, les Français, quand ils se méfient de ce que l'on appelle « l'option zéro » et qui n'est, jusqu'à preuve du contraire, qu'un faux-semblant, un leurre habilement tendu aux Occidentaux par le numéro un soviétique. La véritable « option zéro », ce serait le désarmement simultané, concerté, et mutuellement contrôlé, non seulement au niveau des fusées nucléaires de portée intermédiaire, ou même au niveau des fusées de courte portée et de longue portée, mais - et M. André Giraud, ministre respecté, s'il en fût, a raison de le souligner - car qui peut le plus peut le moins, qui résulterait de négociations portant sur l'ensemble des forces, nucléaires et non nucléaires, puisqu'il y a déséquilibre évident, de l'ordre de deux à un, entre les forces classiques du pacte de Varsovie et celles de l'Alliance atlantique en Europe. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais comment négocier utilement avec des partenaires aussi cachotiers ? Comment se laisser prendre aux souriantes apparences que nous présente - tel un nouveau Potemkine - M. Gorbatchev, lorsque la doctrine et la stratégie du Kremlin n'ont en rien changé,...

**M. Maxime Grematz.** Oh !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... quand ses budgets militaires, si camouflés soient-ils, produisent, d'année en année, la même progression mécanique du surarmement soviétique...

**M. François Lonclat.** Vous vous trompez de débat ! Il faut revenir demain !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce que c'est ringard !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... qui se déploie spectaculairement sur tous les continents et sur toutes les mers, et quand l'armée rouge poursuit le génocide en Afghanistan ?

**M. Rémy Auchédé.** Les Rouges arrivent ! (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Marie Daillet.** Le 21 février dernier, à Moscou, nous étions quelques députés français à voir un bel exemple, sur fond de prétendus changements « gorbatcheviens », de ce qu'est, aujourd'hui comme hier, la langue de bois pratiquée depuis soixante-dix ans sous diverses formes par les impérialistes impénitents que sont les successeurs de Lénine et Staline. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

A notre collègue M. Roland Dumas, président de notre délégation, qui demandait à des économistes soviétiques quel pourcentage de sa production intérieure brute l'U.R.S.S.

consacrait à sa défense, le professeur Groubov répondait, de l'air innocent de quelqu'un qui ne sait pas très bien et cherche dans sa mémoire : « A titre personnel, monsieur le président, je puis vous indiquer qu'au milieu des années 80 ce devait être un peu moins de 4 p. 100. » Pour qui donc ces gens-là prennent-ils des parlementaires français ?

La réaction de votre gouvernement à cette tentative de double découplage dont parlait tout à l'heure Jean-Claude Gaudin, a été celle que nous attendions : lucide et ferme. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) En cela, elle aura été conforme au sentiment profond des Français avant même que ne fut découvert le groupe d'espions (*Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste*) qui, sous le couvert d'activités statistiques, s'intéressait d'un peu trop près à la fusée Ariane.

Au fait, et puisque l'U.R.S.S. croit devoir renvoyer en France autant de Français que vous avez décidé d'expulser de Soviétiques...

**M. Robert Montdargent.** C'est Tintin au pays des Soviétiques !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... comment se fait-il que nous vivions encore dans une choquante dissymétrie diplomatique et que la mission de l'U.R.S.S. en France soit beaucoup plus nombreuse que la mission française en U.R.S.S. ? (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**Un député du groupe communiste.** Vous êtes un obsédé !

**M. le président.** Je vous en prie, écoutez M. Daillet, messieurs !

**M. Jean-Marie Daillet.** L'important, comme vous l'avez dit vous-même à maintes reprises, c'est que la France...

**M. François Loncle.** Elle va sauter !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... prenne toutes les initiatives de nature à renforcer la cohésion de l'Europe, notamment dans le domaine de la défense. Il devrait être évident que, surtout dans ce domaine fondamental, l'intérêt national c'est la solidarité européenne...

**M. Michel Peyret.** Eh bien voilà !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... au sein de l'Alliance atlantique. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Nous vous savons gré, monsieur le Premier ministre, de ce que nos liens avec notre allié principal, les Etats-Unis, aient été resserrés par votre visite à Washington. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Mais il importe autant de veiller à l'excellence des relations franco-allemandes, après tant d'années où, sur fond d'entente globale, il y a eu quelques malentendus ou plutôt un manque d'un dialogue suffisamment constant dans le domaine de la défense. A cet égard, votre gouvernement va dans la bonne direction (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), mais permettez-nous une suggestion. Le général de Gaulle et le chancelier Adenauer avaient signé le traité de 1963, lequel comportait un important chapitre consacré à la coopération militaire de nos deux pays.

Dans la logique de vos déclarations et de celles des principaux responsables français au cours des dernières années, qui ont justement souligné que la sécurité de la France se défendait aux frontières de la Communauté européenne, pourquoi ne pas élaborer...

**M. Jean-Jacques Barthe.** Un mur !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... entre la République fédérale et notre pays, une convention d'application des clauses militaires de ce traité historique ?

Pour clore ces propos sur votre politique extérieure (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), nous vous disons notre satisfaction de l'aide apportée au Tchad pour l'aider à se débarrasser de ses envahisseurs et du rééquilibrage de notre concours aux petits pays d'Amérique centrale, qu'il faut aider à sortir du sous-développement et où - comme d'ailleurs partout sur ce continent - la France est plus que tout autre pays aimée et bienvenue.

Nous apprécions vos initiatives courageuses pour en finir avec les divers drames du Proche-Orient, qui nous atteignent parfois si cruellement. La France doit agir pour qu'advienne enfin une conférence internationale sur cette région, avec le concours et l'éventuelle garantie des cinq pays membres du Conseil de sécurité de l'O.N.U.

Jean-Claude Gaudin s'est suffisamment étendu sur votre politique économique pour que je n'y revienne pas (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Gérard Bapt.** On n'a rien compris !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... sauf à souligner que la meilleure des gestions, la plus rigoureuse, la plus prévoyante, ne saurait exclure la considération des difficultés que traversent, aujourd'hui encore, de trop nombreux Français. Vous ne vous étonnez pas que ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions rurales (*Sourires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) vous alertent sur la situation souvent grave...

**M. René Drouin.** De l'agriculture ! (*Même mouvement sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Marie Daillet.** ... de trop nombreux agriculteurs véritablement en détresse. Ce matin même, monsieur le Premier ministre, vous m'avez écrit que vous partagiez pleinement mon sentiment...

**M. Paul Dhaille.** A dix-neuf heures, tout allait bien ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Marie Daillet.** ... « sur la nécessité de tenir compte des situations sociales et humaines... »

**M. Gérard Collomb.** Tiens donc !

**M. Jean-Marie Daillet.** « ... dans les modalités d'application des règlements européens ». (*Même mouvement sur les mêmes bancs.*)

Je vous remercie de cette prise de position, qui ne m'étonne d'ailleurs pas de la part de celui qui laissa un bon souvenir aux agriculteurs comme leur ministre de 1972 à 1973 (*Exclamations sur les mêmes bancs*), et ils se sont souvenus en mars 1986.

Malheureusement, les temps actuels ne sont plus, c'est le cas de le dire, des années de vaches grasses (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*). Et au premier rang de ceux qui souffrent des années de vaches maigres, il y a les producteurs laitiers et les éleveurs de bovins (*Mêmes mouvements*), de porcs, de moutons. Et même les céréaliers sont aujourd'hui inquiets (*C'est vrai ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Une agitation se développe dans nos campagnes et nous avons le devoir d'en comprendre les causes et d'y porter remède rapidement, car ce n'est plus de mécontentement qu'il s'agit...

**M. René Drouin.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... mais d'inquiétude profonde, voire de désespoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est une situation largement héritée de votre gestion, messieurs de l'opposition ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Certes, il n'y a pas que la Manche qui - sans doute plus que d'autres - prenne de plein fouet le choc des pénalités pour dépassement de quotas laitiers. (*Eh oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais c'est tout l'Ouest qui est durement atteint. Je ne méconnais pas les efforts du Gouvernement pour apporter des compensations financières à la situation de plus en plus pénible que connaissent nombre de petits producteurs. Mais nous craignons que les mesures prises ne soient très insuffisantes (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et que ne s'accélérent une paupérisation et une désertification des campagnes qui, même si nombre d'agriculteurs pouvaient quitter la profession avec une retraite décente - ce qui n'est pas encore le cas -, réduiraient au chômage ceux qui n'ont pas atteint l'âge de se retirer.

**M. Michel Lambert.** Exactement !

**M. Jean-Marie Daillet.** La diversification des productions agricoles et la reconversion des producteurs ne sont pas moins nécessaires que les secours importants que la solidarité nationale a su apporter aux victimes de la crise de la sidérurgie ou de la construction navale.

Or les agriculteurs ont été parfois présentés comme des prébendiers, alors qu'ils ne recevaient que des compensations très inférieures à celles dont bénéficiaient d'autres catégories en crise.

**M. Michel Crépeau.** C'est un discours électoral !

**M. Jean-Marie Daillet.** En fait, s'il n'est pas contestable que des mutations s'imposent, encore faut-il veiller à ce qu'elles ne détruisent pas irrémédiablement le tissu rural.

**M. Gérard Collomb.** C'est vrai !

**M. Jean-Marie Daillet.** Nul n'a intérêt à ce que les paysans viennent grossir la masse des chômeurs, des banlieusards, des déracinés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Noël Ravassard.** Il faut faire quelque chose !

**M. Jean-Marie Daillet.** Alors, incitez par des mesures fiscales au développement des industries agro-alimentaires, aux investissements dans les productions déficitaires comme le cheval - la France en importe 150 000 tonnes par an - et dans les secteurs encore inexploités comme le tourisme rural.

Quant à la politique agricole, il est tellement évident que, tôt ou tard, elle sera réformée, que nous vous recommandons de ne pas attendre que nous soit imposée, par des partenaires éventuellement coalisés contre la première nation agricole d'Europe, une réforme qui serait contraire à nos intérêts comme à l'intérêt supérieur de l'Europe dont l'indépendance alimentaire était et doit mesurer l'un des principes de la politique agricole commune. Pourquoi, monsieur le Premier ministre, la France ne prendrait-elle pas l'initiative d'états généraux de l'agriculture européenne ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Vivien.** Parce que les états généraux précèdent toujours la révolution !

**M. le président.** Concluez, monsieur Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je parlais de dialogue au début de ce propos et c'est par un appel à ce dialogue que je veux conclure.

**M. Noël Ravassard.** Il ne votera pas la confiance !

**M. Jean-Marie Daillet.** Sous la IV<sup>e</sup> République, ce n'était pas le dialogue, c'était la cacophonie parlementariste. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sous la V<sup>e</sup> République, n'est-on pas quelque peu tombé dans l'excès inverse, le monologue « exécutiviste » ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Celui-ci, sous quelque majorité que ce soit, ne donne pas non plus d'excellents résultats.

**M. Alain Vivien.** Surtout avec cette majorité-ci !

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est qu'oligocratie et technocratie ne sont pas les deux mamelles de la démocratie française. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez voulu, monsieur le Premier ministre, ce débat, alors que rien ne vous y obligeait.

Nous voulons y voir la preuve que vous souhaitez prendre mieux en considération le Parlement que ce ne fut le cas depuis tant d'années, où les majorités successives ont été parfois traitées avec une désinvolture fort peu démocratique. (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

A quoi servent les parlementaires ? (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs.*)

**Un député du groupe socialiste.** Bonne question !

**M. François Loncle.** Ils servent à voter la confiance !

**M. Jean-Marie Daillet.** Normalement, à exprimer au gouvernement quel qu'il soit le « vécu », comme on dit, des Français qu'ils représentent et qu'ils rencontrent quotidiennement, à la différence des ministres et de leurs conseillers qui, beaucoup, vivent en vase clos, et ce n'est pas toujours leur faute. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y a d'excellents ministres, et vous en comptez beaucoup dans votre gouvernement, ceux que j'appelle les ministres concertants.

**Un député du groupe socialiste.** Il y a aussi des ministres déconcertés. (*Sourires.*)

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Souvent, ce sont d'anciens parlementaires. Eux et nous, nous nous entendons bien. Nous travaillons bien ensemble. C'est bon pour le Gouvernement. C'est bon pour la majorité. C'est bon pour le pays.

Il y a aussi, très rares, heureusement...

**M. Laurent Cathala.** Des ministres déconcertants !

**M. Jean-Marie Daillet...** des ministres littéralement déconcertants. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Des noms ! Des noms !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Monsieur Daillet, votre temps est très largement écoulé.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je conclus, monsieur le président.

**De nombreux députés du groupe socialiste.** Non ! Non ! Parlez !

**M. le président.** Laissons terminer M. Daillet. Je vous en prie !

**M. Bernard Deschamps.** C'est une fontaine d'eau tiède !

**M. Jean-Marie Daillet.** Ils traitent le Parlement, y compris la majorité à laquelle ils doivent d'être au pouvoir, comme quantité négligeable. (*Bravo ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela ne donne pas d'aussi bons résultats.

**M. François Loncle.** Il faut les licencier !

**M. Jean-Marie Daillet.** Voilà pourquoi nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, dans l'année cruciale qui s'ouvre, de faire en sorte que votre gouvernement cultive ses relations avec le Parlement. Il s'en trouvera bien, et les Français aussi.

**M. Michel Crépeau.** Il serait temps.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est dans cet esprit et dans cette perspective que le groupe U.D.F. vous assure de sa confiance. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Gérard Bapt.** C'est déconcertant !

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Deschamps.

**M. Bernard Deschamps.** En vous écoutant cet après-midi, monsieur le Premier ministre,...

**Un député du groupe communiste.** Il n'est plus là !

**M. Bernard Deschamps.** ... faire l'éloge de votre politique, nous pensions à toutes celles et tous ceux qui viennent rencontrer les députés communistes dans leurs permanences...

**M. Michel Hannoun.** Il n'y a pas qu'eux !

**M. Bernard Deschamps...** parce qu'ils n'en peuvent plus de difficultés, de souffrances, de vexations de toutes sortes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Quelle indécence que d'oser affirmer, parodiant le poète : « si c'était à refaire, je referais la même politique », alors que la misère s'aggrave, que le chômage grandit, que tant de gens souffrent de la politique que vous pratiquez depuis un an en cohabitation avec le Président de la République !

**M. Michel Hannoun.** Même Zola est mort !

**M. Bernard Deschamps.** Nos concitoyens vivent et ressentent durement cette aggravation de leur situation. (*Interjections et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Pierre Weisenhorn.** Ils digèrent péniblement l'héritage !

**M. le président.** Je souhaite que les conversations particulières aient lieu dans les couloirs.

**M. Bernard Deschamps.** Au cours de l'hiver qui vient de s'achever le Secours populaire français et les restaurants du cœur ont servi plus de repas qu'au cours d'aucun autre hiver.

**M. Jean-Claude Dalbos.** Et le Secours catholique ?

**M. Bernard Deschamps.** Jamais autant de familles n'ont été menacées d'expulsion de leur domicile,...

**M. Jacques Médecin.** menteur !

**M. Bernard Deschamps.** ... de saisies, de coupures d'eau et d'électricité en raison de retard de paiement.

**M. Pierre Weisenhorn.** Et de la grève de la C.G.T. !

**M. Bernard Deschamps.** Les coups portés à la protection sociale mettent des milliers de personnes, y compris des personnes âgées et des handicapés, dans l'impossibilité de se soigner.

Les statistiques, dans leur sécheresse, témoignent de cette aggravation. En janvier, notre pays comptait 2,728 millions de demandeurs d'emploi ; 7 p. 100 de plus en un an, avec une durée accrue du chômage. Dans mon département, cette progression est de 8,63 p. 100 pour 33 804 demandeurs d'emploi auxquels il convient d'ajouter 315 S.I.V.P. et 2 398 T.U.C.

**M. Roger Corréze.** Qu'ils changent de député !

**M. Bernard Deschamps.** Le pouvoir d'achat de la masse salariale nette a baissé de 1,5 p. 100 depuis le deuxième trimestre jusqu'à la fin de 1986 ; il s'agit là d'une moyenne car, comme l'a indiqué André Lajoinie, de nombreuses familles subissent une baisse encore plus importante en raison de la flexibilité instaurée par le gouvernement socialiste et de la précarisation de l'emploi accentuée par votre gouvernement.

Dans ces conditions, la consommation stagne depuis le deuxième semestre de 1986. Cela a des conséquences négatives sur notre agriculture et sur notre industrie. Devant cette réalité, confirmée par les statistiques officielles, comment, monsieur le Premier ministre, osez-vous affirmer, comme ce fut le cas cet après-midi...

**Un député du groupe communiste.** Il n'est plus là !

**M. Bernard Deschamps.** ... que, depuis 1973, notre pays a trop donné à la consommation et pas assez à l'investissement ?

La vérité est que les politiques d'austérité mises en œuvre successivement par des gouvernements de droite, puis par des gouvernements socialistes et, depuis un an, par votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, sont à l'origine d'une dégradation accélérée de notre économie.

**M. Jean-Claude Delbos.** Démago !

**M. Régis Perbet.** Amnésique !

**M. Bernard Deschamps.** En 1986, le nombre des emplois dans l'industrie a encore diminué de 92 000 et l'I.N.S.E.E. annonce une accélération de ce mouvement pour 1987.

**M. Jean-Claude Delbos.** Et l'union de la gauche ?

**M. Bernard Deschamps.** C'est la faillite de la fable mensongère selon laquelle les coûts salariaux seraient la cause des difficultés de notre économie. Alors qu'ils étaient déjà inférieurs à ceux de nos principaux partenaires, les coûts salariaux n'ont augmenté en France, en 1986, que de 1,7 p. 100 en francs courants. En fait, ils ont baissé en taux réel compte tenu de l'inflation. C'est un rythme inférieur à celui de l'Allemagne et de la plupart des pays capitalistes.

L'obsession de la diminution des coûts salariaux pour accroître les profits détruit les atouts de la France et place notre pays sur la voie de la désindustrialisation et du sous-développement. Les nouveaux cadeaux que vous avez faits depuis un an aux entreprises et aux détenteurs de revenus élevés et qui sont estimés officiellement à quelque 43 milliards de francs, loin de favoriser l'investissement et l'emploi, sont allés gonfler les profits capitalistes.

A cet égard, en écoutant les divers orateurs cet après-midi, nous nous disions : heureusement qu'il existe un parti communiste dans ce pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

Heureusement, messieurs, et ne vous en déplaît, car, sinon, qui dénoncerait ces privilèges scandaleux ?

**M. Jean Jarroz.** L'emprunt Giscard !

**M. Bernard Deschamps.** Qui ferait entendre dans cette assemblée la voix des travailleurs, la voix de tous ceux qui souffrent de votre politique ? Seul André Lajoinie s'est fait, cet après-midi, avec beaucoup d'humanité, l'écho des difficultés mais également des espoirs et des luttes de notre peuple.

Le 22 mars, un million de salariés et de retraités ont défilé dans les rues de Paris, à l'appel de la C.G.T. et avec le soutien du parti communiste français.

**M. Pierre Waisenhorn.** Pauvre France !

**M. Bernard Deschamps.** Vous en conviendrez, c'est un événement d'une portée considérable. Mais, cet après-midi, seul André Lajoinie en a parlé. Il est le seul à avoir non seulement prononcé un réquisitoire sans appel contre votre politique, mais également à avoir formulé des propositions pour une autre politique.

Curieusement, monsieur le Premier ministre - car vous voici enfin revenu - vous ne les avez pas entendues, ou vous n'avez pas voulu les entendre, puisque vous avez affirmé dans votre réponse que l'intervention du président du groupe communiste ne comptait que des affirmations et aucune proposition. Alors, pour que nul n'en ignore, permettez-nous de les rappeler brièvement. (*Ah non ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Elles constituaient près de la moitié du temps de parole du président du groupe communiste et elles sont synthétisées dans soixante-seize propositions de loi déposées par notre groupe depuis le début de cette législature. Elles s'articulent autour de trois grandes préoccupations.

Premièrement, impulser une nouvelle efficacité économique et sociale créatrice d'emplois et de productions nouvelles. Dans ce cadre, la satisfaction des revendications sociales - salaires, conditions de travail, formation et libertés des travailleurs - est un des moyens essentiels du redressement économique national. A ce chapitre, André Lajoinie...

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Encore lui !

**M. Bernard Deschamps.** ... précisait : « L'argent existe. Ce sont les critères d'utilisation des fonds privés et publics qu'il faut changer. Mais, pour cela, il faut s'attaquer aux privilèges dont dispose une minorité de possédants. » (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

C'est cela qui vous gêne, messieurs, et c'est pour cela que vous préférez ignorer les propositions du groupe communiste et de son président, lequel a également évoqué, dans cette partie de son intervention, la nécessité de grands services publics et nationaux et celle de mettre fin aux dénationalisations.

Deuxièmement, il faut, a-t-il indiqué « construire des solidarités originales, investir dans l'être humain, à l'école, dans la culture, la santé. » Il a longuement précisé nos propositions visant à financer la sécurité sociale, notamment en s'attaquant aux dettes patronales et en taxant les capitaux spéculatifs : une taxe de 12,5 p. 100 sur ces capitaux rapporterait quelque 36 milliards de francs, soit plus du double du déficit indiqué de la sécurité sociale. Il a formulé également des propositions pour les droits de l'homme (*Pas vous ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Jacques Médacin.** Vous êtes experts !

**M. Bernard Deschamps.** ... et pour les institutions de notre pays, afin de les rendre plus démocratiques.

Troisièmement, les questions de la paix et du désarmement sont fondamentales et André Lajoinie a précisé les propositions des communistes dans ce domaine. (*Et Gorbatchev ? Et Georges Marchais ? sur les mêmes bancs.*)

Par contre, chacun aura pu noter le consensus qui s'est une nouvelle fois exprimé cet après-midi, de l'extrême droite lepéniste jusqu'au parti socialiste, en faveur d'une politique de surarmement.

Monsieur le Premier ministre, les communistes ont une politique constructive, qui répond aux intérêts de notre peuple et du pays. Ce n'est pas en la niant que vous parviendrez à gommer cette réalité, de même que ce n'est pas en ignorant les revendications des Françaises et des Français que vous supprimerez ces revendications. La réalité finit toujours par s'imposer...

**M. Roland Vulllaume.** Dieu merci !

**M. Bernard Deschamps.** ... et la vérité par triompher. Les grandes luttes de ces derniers mois en témoignent : la résignation a commencé à reculer.

Parce que votre politique ne répond pas aux besoins des Français, nous voterons contre la confiance à votre gouvernement. Ce faisant, nous serons en plein accord avec les aspirations nouvelles qui montent de notre peuple. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Gollnisch.

**M. Bruno Gollnisch.** Monsieur le Premier ministre, la question que vous nous posez aujourd'hui, la question de confiance, vous nous la posez il y a un an déjà ! Et le Front national, par la bouche de Jean-Marie Le Pen, vous avait répondu : « Nous n'avons pas confiance. »

J'entends bien ce que l'on a pu déduire de cette attitude pourtant claire, infiniment plus claire que celle de certains membres qui composent votre majorité. J'ai lu des protestations dans des journaux, ceux-là mêmes qui, avant les élections, louaient votre prédécesseur - et demain concurrent - d'avoir déclaré : « Je ne voterai pas la confiance à un gouvernement de cohabitation », adoptant ainsi une attitude intransigeante qui détonnait quelque peu par rapport aux positions plus ambiguës de certain de vos lieutenants, lui aussi lyonnais d'ailleurs. Las, le premier acte de M. Raymond Barre en entrant dans cette assemblée a été de voter la confiance à un gouvernement de cohabitation !

Sommes-nous donc, quant à nous, coupables de nous en être tenus aux engagements pris devant nos électeurs ? Sommes-nous coupables, comme le prétendent certains, de « voter avec la gauche » parce que nous dénonçons les compromissions de votre politique à l'égard du socialisme et alors que sur tant de grandes questions, lors de 354 scrutins publics, nous vous avons apporté un concours qui n'a jamais empêché votre majorité de joindre ses voix plus de 400 fois à celles des socialistes et des communistes pour repousser des amendements dont beaucoup, cependant, étaient tirés de vos engagements électoraux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Chacun sait ici que notre attitude n'était pas le fruit d'une jalousie partisane et que M. Toubon nous avait rejetés dans l'opposition avant même que ne s'engage le premier débat de la législation.

Non, notre attitude était le résultat d'une constatation : vous avez laissé en place tous les contre-pouvoirs et ainsi créé les conditions de votre échec.

Premièrement, vous avez laissé en place les contre-pouvoirs politiques : celui de l'Elysée tout d'abord (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste*), pourtant désavoué par le peuple.

Ah ! la gauche peut sourire aujourd'hui, invoquant avec son audace habituelle la « tradition républicaine ». A-t-elle manifesté la même réserve dans le passé, dans l'histoire, à l'égard des présidents de la République de droite ? A l'égard de Mac-Mahon ? A l'égard de Millerand ? (*Exclamations sur les bancs.*)

Pourtant, monsieur le Premier ministre, pour « millerandiser » M. Mitterrand, il suffisait de lui barrer les « I », je dis bien barrer les « I » et non pas couper les ailes, bien sûr ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Jean Beaufils.** Quelle finesse !

**M. André Laignel.** C'est son entrée à l'Assemblée !

**M. Bruno Gollnisch.** Non, mon cher collègue, si vous étiez plus assidu, vous sauriez que c'est mon cinquième discours ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Cassaing.** Il n'est pas bien beau !

**M. Bruno Gollnisch.** Subsiste ensuite le contre-pouvoir politique du Conseil constitutionnel, qui gagnerait peut-être à voir ses références précisées et tous ses membres prendre part à ses décisions.

**M. André Laignel.** C'est une révélation !

**M. Bruno Gollnisch.** Deuxièmement, monsieur le Premier ministre, vous avez laissé en place les contre-pouvoirs sociaux.

Ce sont les prétendues « autorités morales » que M. le ministre de la justice préfère consulter quand il vient à Lyon, plutôt que ceux que le peuple a élus pour parler en son nom. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Ce sont les clercs, qui ont oublié que si Jeanne d'Arc aimait les Anglais, elle aimait les Anglais chez eux !

**M. Alain Bonnet.** Pauvre Jeanne !

**M. Bruno Gollnisch.** Ce sont les syndicats de gauche, dont vous avez maintenu le monopole légal. Je sais bien que M. Toubon a organisé, lors des récentes et scandaleuses grèves dans les services publics quelques protestations. Mais lorsque j'ai demandé au conseil régional Rhône-Alpes que l'on supprime les subventions aux municipalités qui avaient détourné les fonds publics en subventionnant ces grèves, je me suis heurté à un refus unanime de la part du R.P.R. et de l'U.D.F., qui ont mêlé leurs voix à celles du parti communiste et du parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

C'est S.O.S.-Racisme qu'ici même, lors des séances du mercredi, vous vous targuiez de subventionner.

C'est enfin toute la nébuleuse de ces associations qui prétendent défendre les droits de l'homme mais qui sont si indifférentes aux droits des Français. Ces associations qui se sont mises à 200 pour rassembler 8 000 participants et vous imposer le retrait du projet de réforme du code de la nationalité, alors que nous étions avant-hier 10 000 à Paris, hier 50 000 à Marseille (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et qu'après demain, à Lyon, nous serons cinq fois plus nombreux que les participants à la dernière réunion publique qu'y ont tenue sept de vos ministres.

Troisièmement, vous avez laissé intacts les contre-pouvoirs médiatiques sans même exiger la simple réintégration de ceux de vos amis qui avaient été épurés en 1981. D'où vient que nos idées, celles de nos électeurs et des vôtres, mais aussi de nombre de vos élus, trouvent si difficilement leur voie dans la vie politique ? Cela vient de la dictature qu'exercent quelques dizaines de personnes sur l'ensemble des médias et singulièrement des médias d'Etat. Je les connais bien, j'ai eu à les subir - et je ne suis pas le seul - dans l'université soixante-huitarde, ces petits chefaillons stalinien (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) qui, aujourd'hui, sans vergogne, et sans mandat, s'érigent en professeurs de vertu et de morale démocratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Dans les conseils régionaux, lorsque nous votons contre un budget parce que nous trouvons qu'il est trop dépensier et que la gauche vote contre parce qu'elle trouve qu'on ne jette pas encore assez d'argent par les fenêtres, notre vote n'a naturellement pas la signification d'un vote avec la gauche. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Comme l'a d'ailleurs prouvé la suite de l'histoire dans ces neuf conseils régionaux où nous étions en position d'arbitres et où nos voix ont rejoint les vôtres, mais après que vous eûtes accepté les diminutions d'impôts que nous avions été les seuls à réclamer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Mais ici, monsieur le Premier ministre, quelles concessions avez-vous faites, si ce n'est des concessions à la gauche ? Car ce qui manque surtout à votre gouvernement, c'est le courage politique.

Il faudrait du courage politique pour supprimer les prébendes dont bénéficient, sous forme de détachements, les fonctionnaires de l'éducation nationale versés dans les organismes socialistes ou para-socialistes. Mais vous avez préféré compenser leurs pertes par un accroissement de subventions.

Il faudrait du courage politique pour arracher l'université française à l'analphabétisme, à la médiocrité, au copinage et au népotisme, pour que ses diplômés ne soient plus autant de passeports pour l'A.N.P.E. Mais vous avez préféré, sous la pression de la rue, retirer le projet de loi Devaquet pourtant considérablement amendé.

Il faudrait du courage politique pour lutter contre l'implosion démographique, comme vous le promettiez d'ailleurs avant d'être Premier ministre, regrettant la loi que vous aviez fait voter avec Mme Veil et promettant à tout le moins de supprimer les financements publics qui ont transformé tant de nos hôpitaux en avortoirs. Mais vous avez préféré contrairement votre propre majorité à repousser cette mesure pourtant élémentaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Jacques Médecin.** Très bien !

**M. Bruno Gollnisch.** Il faudrait du courage politique pour suivre un certain Jacques Chirac, alors président du R.P.R., qui, dans le *Figaro Magazine*, déclarait qu'il était d'avis de

réserver les allocations familiales, ou plus exactement les allocations à finalité démographique, aux seuls nationaux. Mais, à ce jour, la seule mesure de préférence nationale qui soit intervenue est celle qu'a votée le conseil régional d'Île-de-France sous la pression du Front national, réservant la priorité d'embauche aux Français dans les grands travaux du parc de Disneyland. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Alain Vivien.** Inapplicable et anticonstitutionnel !

**M. Bruno Gollnisch.** Il faudrait du courage politique pour en finir avec le monopole de la sécurité sociale, pour dire aux Français la vérité sur ce cancer de gabegie et de mauvaise gestion qui ponctionne 70 francs pour chaque 100 francs de salaire net versé. Mais vous avez préféré entonner la ritournelle du caractère intangible de ce prétendu acquis social. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faudrait du courage, en effet, pour affronter l'aviation soviéto-libyenne au-dessus de l'aérodrome de Ouadi-Doum qui est bombardé deux fois par jour à l'heure actuelle ; mais vous préférez ménager le tyran de Tripoli.

Il faudrait du courage politique pour envoyer les coopérateurs français prosoviétiques porteurs de mitraillettes faire un stage de désintoxication à Moscou plutôt qu'un stage d'agitateur terroriste dans les pays sud-africains qui sont nos amis, le tout payé par l'argent des contribuables ; mais vous préférez laisser saccager une ambassade amie ! (*Vives exclamations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Philippe Marchand.** Scandaleux !

**M. Jean Beaufils.** Fasciste !

**M. Georges Hage.** Raciste !

**M. Bruno Gollnisch.** Il faudrait du courage politique pour prendre la défense des chrétiens du Liban, mais vous préférez envoyer nos soldats de la Finul protéger les chiites contre d'éventuelles ripostes israéliennes et, le reste du temps, servir de cibles aux fanatiques. Vous préférez laisser les frères Abdallah couler des jours paisibles dans le village de Kobayat, les frères Abdallah que vous avez désignés, que vous avez jetés en pâture à l'opinion publique après les affreux attentats de l'année dernière et dont vous aviez promis, à l'époque, que l'on irait les chercher là où ils se trouvent.

Il faudrait du courage politique pour demander la stricte réciprocité - comme le dit M. Daillet, mais nous le demandons depuis des mois, depuis des années - en matière diplomatique sur le nombre et les droits des diplomates soviétiques et du pacte de Varsovie avec les nôtres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Mais après en avoir pris trois la main dans le sac. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)...

**M. Jean Jaroze.** Le S.A.C. !

**M. Bruno Gollnisch.** ... pour espionnage, vous avez laissé les Soviétiques expulser six des nôtres, contre lesquels ils étaient incapables de formuler le moindre grief. Vous ne dites rien, comme un enfant pris en faute, soucieux que vous êtes de ne pas compromettre votre prochain voyage à Moscou.

Il faudrait du courage pour arracher la culture à la dictature des petits maîtres, pour faire prévaloir le bon sens et le bon goût sur les excentricités les plus coûteuses, mais vous avez préféré faire valoir le droit moral de M. Buren sur le droit moral de nos ancêtres qui ont construit le Palais Royal ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faudrait du courage politique pour faire en sorte que les cochonneries diverses qui servent à l'initiation des impubères ou à la distraction des vieillards nostalgiques...

**M. Michel Sapin.** Dans quelle catégorie êtes-vous ?

**M. Bruno Gollnisch.** ... circulent comme par le passé sous le manteau. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Messieurs, vous n'avez pas la parole !

**M. Bruno Gollnisch.** Oui, cela choque les socialistes. Ils sont pudiques. Ils ne lisent pas les petites annonces de *Libération*.

Quel tollé, jusque dans votre propre majorité, lorsque M. Pasqua a émis l'avis que la liberté des enfants de circuler dans la rue sans être agressés par toutes les perversions ne devait pas céder le pas à la liberté de corrompre et à la liberté d'avilir.

Il faudrait du courage politique, enfin, pour que la nationalité française soit un petit peu plus difficile à obtenir que la carte orange comme vous vous y étiez pourtant soigneusement engagé.

Mais du courage, monsieur le Premier ministre, vous n'en avez eu que pour changer le mode de scrutin.

La confiance, à quoi bon ? La confiance, pour quoi faire ? Nous avons eu raison, dès le début, de ne pas avoir confiance. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Perben.

**M. Dominique Perben.** En provoquant, vous-même, ce débat sur la confiance, monsieur le Premier ministre,...

**M. Guy Béche.** Il ne savait pas ce qu'il faisait !

**M. Michel Sapin.** S'il avait su... !

**M. André Laignel.** Il aurait su, il aurait pas venu !

**M. Dominique Perben.** ... vous avez souhaité que votre assemblée puisse exprimer les sentiments que lui inspire notre politique. D'aucuns ont cru judicieux, tout à l'heure, de vous le reprocher...

**M. René Drouin.** A juste titre !

**M. Dominique Perben.** ... mais, votre réflexe démocratique à l'égard du Parlement vaut bien tous les discours justifiant le maintien en fonction de ceux dont l'action a pourtant été désavouée par le corps électoral. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le débat de cet après-midi nous a d'ailleurs permis déjà d'observer, et avec nous tous les Français, que l'opposition n'a pas été capable aujourd'hui d'émettre une seule proposition. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissement sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Laurent Cathala.** Il fallait écouter !

**M. Dominique Perben.** Le choix fait par la France voilà plus d'un an était un choix réfléchi et ouvert sur l'avenir. En vous faisant confiance, monsieur le Premier ministre, notre pays se déterminait d'abord pour une forme de société dans laquelle la liberté, l'initiative et la responsabilité du citoyen étaient de nouveau encouragées : sur ces bases, modernes et conformes à notre temps, l'immense tâche de redressement de notre économie est possible.

Vous avez su répondre à cette attente des Français en menant très rapidement une politique de libération de notre système économique et d'assainissement des finances publiques. La libération totale des changes et l'effort de remboursement de nos dettes, dont le poids s'était brutalement aggravé en quelques années, ont rendu à la France la confiance internationale indispensable à son rayonnement.

La libération des prix, des biens et des services, a contribué à redonner confiance à des entreprises découragées par les procès d'intention et l'accumulation des contraintes de toute nature. Les allègements d'impôt décidés en faveur des familles les plus modestes, qui ont touché plusieurs millions de foyers, ont constitué d'indispensables mesures de justice sociale et de solidarité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Bellon.** Et l'I.G.F. ?

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Dominique Perben.** C'est avec satisfaction que nous avons noté que cet effort sera poursuivi.



La liberté de fonctionnement de notre économie demeure la condition de son redressement. Vous avez su, monsieur le Premier ministre lui donner les moyens nécessaires.

**M. Michel Sapin.** C'est très mauvais !

**M. André Bellon.** Et même pas drôle !

**M. Dominique Perben.** Les Français ne s'y sont pas trompés. Ils ont soutenu sans réserve le développement d'un actionariat populaire qui, à l'occasion des privatisations, a progressé d'une manière décisive. *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, vous vous plaignez de ne pas entendre. Alors soyez silencieux ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe R.P.R.)*

M. Perben a seul la parole.

**M. Gérard Collomb.** Il crie si près du micro qu'il va se le mettre dans l'œil !

**M. Dominique Perben.** La confiance est donc au rendez-vous d'une liberté retrouvée. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cet élargissement de la participation est une expression de la confiance des Français dans le type de société que nous leur proposons.

Dans notre esprit, contrairement à ce que l'on voudrait faire croire ici ou là, cette liberté reconquise ne trouve pas en elle-même sa propre fin. Elle est placée au service de la modernisation de notre appareil productif et de l'indispensable solidarité à l'égard de ceux et de celles qui sont privés d'emploi.

Ainsi que nous nous y étions engagés, votre gouvernement s'est attaché, dans une première phase, à favoriser l'embauche des jeunes : 850 000 d'entre eux ont pu trouver un emploi grâce aux nouvelles mesures mises en place. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Ces mesures qui n'avaient pas été prises précédemment répondaient à une situation profondément dégradée. Nous courrions le risque de voir toute une partie de notre jeunesse marginalisée.

Aujourd'hui, un second effort est nécessaire au profit des chômeurs de longue durée, car, malheureusement, depuis plusieurs années, la durée du chômage n'a cessé de s'allonger. Votre gouvernement a compris qu'en ce domaine il faut tout faire pour donner aux entreprises les moyens de créer des emplois nouveaux. En 1986, le solde net des créations d'emplois est positif. Plus d'emplois ont été créés qu'il n'en a été perdu.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais non ! C'est faux !

**M. Dominique Perben.** C'est dire combien il est nécessaire de continuer à lever les barrières d'un autre âge qui empêchent le développement de toutes les formes d'embauche. Nous sommes convaincus, avec vous, qu'il est possible de concilier la préservation des droits des salariés, l'aspiration de tous à trouver un emploi et l'efficacité économique.

Celle-ci est commandée aujourd'hui par l'évolution permanente des technologies qui bouleverse les structures de l'emploi. Comment croire que ce mouvement peut être sans conséquences sur les formes de travail ? Ceux qui, indifférents à cette évolution, encouragent à des fins politiques tous les conservatismes sociaux et les replis corporatistes, rendent un bien mauvais service à notre pays et à notre peuple. *(Applaudissements sur les bancs des groupes R.P.R. et sur quelques bancs du groupe U.D.F.)*

Lorsque le monde change aussi rapidement autour de nous, la véritable modernité et la seule solidarité réelle consistent à préparer les hommes à ces mutations plutôt qu'à les conforter dans l'idée qu'elles n'existent pas.

**M. Jacques Toubon.** Très bien !

**M. Dominique Perben.** Cela est particulièrement le cas dans notre agriculture, *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste)* confrontée une nouvelle fois à une exigence de modernisation.

Ceux qui mettent en cause votre politique agricole ont laissé, pendant des années, se dégrader le revenu des agriculteurs. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. François Loncle.** Guillaume !

**M. André Bellon.** Chirac !

**M. Dominique Perben.** Un nouveau ministre, informé des réalités agricoles et conscient des intérêts du pays, se bat aujourd'hui courageusement pour que les agriculteurs français aient toute leur place dans l'agriculture européenne.

Vous avez le courage de mettre en œuvre une politique économique libérée de ses contraintes et respectueuse de ses acteurs. Il faut qu'elle soit expliquée et comprise, car la modernisation de notre outil industriel et commercial ne se fera pas sans les Français. Mais il faut que les Français sachent que la modernisation des économies qui nous entourent peut se faire sans nous si nous n'y prenons garde.

Deux grands défis nous attendent qu'il faut nous préparer à relever : celui de l'ouverture du grand marché européen en 1992 et celui de l'émergence des nations jeunes. L'un comme l'autre balaieront sans douceur nos archaïsmes. L'avenir de notre économie se construit aujourd'hui, à travers des entreprises libres, participatives et modernes.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Dominique Perben.** Un tel effort d'adaptation de notre secteur productif à pour corollaire une politique de solidarité et de justice sociale, dont vous avez souligné l'ampleur depuis un an.

Cet esprit de solidarité qui nous anime doit reposer sur une appréciation exacte de la situation de notre système de protection sociale. Nous y sommes tous profondément attachés, notre groupe parlementaire peut-être plus que d'autres, puisqu'il s'agit d'un héritage majeur de l'action du général de Gaulle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)* Mais chacun comprend que l'accroissement ininterrompu des dépenses est une fuite en avant qui menace le système tout entier.

Face à un déficit qui se creuse de dix milliards de francs par an, vous avez eu le courage de présenter les comptes tels qu'ils sont sans faire comme d'autres - n'est-ce pas, monsieur Fabius ? - en présentant des comptes annuels amputés d'un mois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. - vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Laurent Cathala.** C'est faux !

**M. Jacques Roger-Mechart.** Vous argumentez avec des bouts de ficelle !

**M. Dominique Perben.** La réunion des états généraux de la sécurité sociale permettra à tous les partenaires sociaux de prendre leurs responsabilités. Cet encouragement au dialogue et à la réflexion est la seule voie pour sensibiliser l'ensemble de nos compatriotes à l'évolution de notre système social.

La rationalisation de ce système, si nécessaire aujourd'hui, n'est nullement contradictoire avec la conduite d'une politique sociale ouverte et généreuse. Elle traduit, au contraire, notre attachement profond à ne pas compromettre, pour l'avenir, les vertus de notre système social.

**M. Jacques Mahéas.** Allez le dire aux assurés sociaux !

**M. Dominique Perben.** Cette politique volontaire, équilibrée et adaptée à notre temps est la seule à même de répondre aux aspirations de justice sociale des Français.

**M. Jean-Claude Cassaing.** Oh non !

**M. Jacques Mahéas.** Ils n'ont pas l'air d'accord !

**M. Dominique Perben.** Vous avez su entendre les revendications exprimées par les partenaires sociaux sans céder à la surenchère suicidaire encouragée par quelques apprentis sorciers plus soucieux d'étoffer leur clientèle personnelle que d'assurer la pérennité de notre système de protection sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

C'est la mission du Gouvernement que de faire triompher l'intérêt général et, par delà les clameurs de quelques uns, les Français vous sauront gré d'avoir dit la vérité. C'est donc avec confiance que nous vous soutenons dans votre effort de redressement économique et de justice sociale.

A cet axe essentiel de votre politique s'ajoute une autre préoccupation importante des Français, à laquelle votre Gouvernement a répondu avec courage : la sécurité des biens et des personnes est en effet une mission qui relève exclusivement de l'autorité de l'Etat.

Dans ce domaine, le renforcement des moyens donnés à la police et à la justice dans leur lutte contre la délinquance et la criminalité a porté ses fruits sans remettre en cause les garanties des droits individuels du citoyen. Nous nous étions engagés à tout mettre en œuvre pour redonner confiance à des forces de police démotivées par une politisation sans précédent. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Elles assument aujourd'hui leur mission souvent dangereuse en sachant qu'il y a enfin concordance entre le discours et les faits. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*) La politique de sécurité conduite par votre gouvernement correspond au sentiment profond des Français. Rien ne saurait justifier, à leurs yeux comme aux nôtres, qu'une quelconque forme de violence, de terrorisme aveugle puisse trouver dans quelques idéologies inachevées un début de compréhension.

Les succès de cette politique sont au rendez-vous de votre effort, même si les dangers demeurent. Et ces succès n'ont en aucune manière compromis les libertés individuelles : pour ceux qui prétendaient nous en faire douter, la démonstration est faite qu'une société de droit peut défendre la sécurité sans abdiquer les principes fondamentaux qui l'animent.

Nous nous souvenons, et les Français avec nous, de l'opposition irresponsable de certains aux lois qui ont donné des moyens à la police.

Nous sommes conscients que l'effort doit continuer, comme il a été entrepris : avec fermeté, mais dans le respect de nos libertés. Je veux réaffirmer avec force que nous sommes, autant que d'autres, attachés à toutes les formes de libertés. C'est pour cela que nous nous donnons les moyens de mettre un terme aux agissements de ceux dont l'objectif premier est de renverser ces libertés, de déstabiliser nos institutions et de nier nos valeurs démocratiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qui peut croire que la faiblesse ou l'attentisme face à ces agressions préserveraient nos libertés ?

**M. Michel Sapin.** Quel enthousiasme !

**M. Jacques Roger-Machert.** Quelle langue de bois !

**M. Dominique Perben.** Personne, et en tout cas sûrement pas les Français.

J'ai cru rêver cet après-midi (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) en entendant un ancien Premier ministre dire que les socialistes avaient rétabli l'ordre en Nouvelle-Calédonie. Tous les Français se souviennent d'avoir vu à la télévision le drapeau national brûlé sur les places des villages, des civils caillassés par les émeutiers et des gendarmes contraints de déposer les armes. Le calme est revenu aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Votre Gouvernement, votre ministre des départements et territoires d'outre-mer travaillent au rassemblement des communautés qui seront appelées, dans le respect des règles démocratiques, à choisir leur destin. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette politique de fermeté dans la défense de nos libertés est le meilleur témoignage de notre attachement à tout ce qui est notre vie démocratique. Soyez assuré, monsieur le Premier ministre, que cette politique est comprise : vous avez restauré l'Etat dans sa mission de défense des libertés face aux agressions de systèmes totalitaires ou fanatiques.

Votre gouvernement est celui de tous les Français. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Malgré les difficultés économiques, sociales ou institutionnelles, vous remplissez la mission qu'ils vous ont confiée. Nous savons que votre action s'inscrit dans la durée, qu'elle tient compte de l'état de l'opinion et qu'elle entend répondre aux préoccupations de notre pays. Les Français qui avaient tant attendu sont, bien sûr, impatients de percevoir davantage de résultats de l'action du Gouvernement.

**M. Maurice Adevah-Pouf.** Vivement après-demain !

**M. Dominique Perben.** Toutefois, ils savent déjà que votre politique est une politique d'espoir...

**M. André Ballon.** Pour qui ?

**M. Dominique Perben.** ... et de courage, et qu'elle mène notre pays à la réussite.

Nous savons, monsieur le Premier ministre, et les Français avec nous, que vous y mettez tout votre cœur.

**M. François Loncle.** C'est touchant !

**M. Dominique Perben.** En réponse à votre courage et à votre générosité, vous pouvez compter sur notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur de nombreux bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

Conformément à l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu par scrutin public à la tribune.

Il y sera procédé par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur indique, d'autre part, que le vote de leur délégué ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet : les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre D.*)

**M. le président.** Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à zéro heure cinquante-cinq.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. - Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires chargés de procéder au dépouillement à se rendre au 4<sup>e</sup> bureau.

Je vais suspendre la séance jusqu'à la proclamation du résultat du scrutin.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le mercredi 8 avril 1987 à zéro heure cinquante-cinq, est reprise à une heure quarante-cinq, sous la présidence de M. Jacques Chaban-Delmas.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	576
Nombre de suffrages exprimés .....	576
Majorité absolue des suffrages exprimés :	289
Pour l'approbation .....	294
Contre .....	282

L'Assemblée nationale a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés, je voudrais simplement exprimer, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, à la majorité, aux 294 députés qui ont manifesté leur confiance à l'action gouvernementale, mes remerciements, ma gratitude et ma reconnaissance.

Je sais parfaitement qu'il n'est pas facile de conduire une politique de redressement. Il faut aux élus ainsi qu'au Gouvernement qui détient ses possibilités d'action de sa propre majorité du courage et de la détermination. Je suis donc sensible à ce soutien qui pour un an, est le gage de nos victoires futures et qui marque une fois encore l'unité, la solidité et la solidarité de la majorité, qui sont capitales pour obtenir ces victoires et pour relever les défis que nous avons mission de relever. A toutes et à tous, merci ! (*Mmes et MM. les députés du groupe du R.P.R. se lèvent et applaudissent.*)

2

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les atteintes aux libertés et les violences policières en Nouvelle-Calédonie.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 628, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

3

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, complétant la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, en ce qui concerne les ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 626, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

### DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU MÉDIATEUR

**M. le président.** J'ai reçu de M. le médiateur, en application de l'article 14 de la loi du 3 janvier 1973, son rapport annuel d'activité pour l'année 1986.

Le rapport a été distribué.

5

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme (n° 432) relatif à l'équipement militaire pour les

années 1987-1991 (rapport n° 622 de M. François Fillon, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ; avis n° 554 de M. Jacques Godfrain, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 532 de M. Yves Guéna, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance et levée.

(*La séance est levée le mercredi 8 avril 1987 à une heure cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 7 avril 1987)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 21 avril 1987 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 7 avril 1987, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Déclaration de politique générale du Gouvernement ; débat et vote sur cette déclaration.

**Mercredi 8 avril 1987, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente, et jeudi 9 avril 1987, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Discussion du projet de loi de programme relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (nos 432, 622, 532 et 554).

**Vendredi 10 avril 1987, le matin, à neuf heures trente :**

Questions orales sans débat ; le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

**L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et mardi 14 avril 1987, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Discussion du projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 614).

**Mercredi 15 avril 1987, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Election des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice (cette élection requiert la majorité absolue des membres composant l'Assemblée ; les scrutins seront ouverts de quinze à dix-huit heures).

Discussion du projet de loi relatif à l'épargne (nos 443, 618 et 621).

**Jeudi 16 avril 1987, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et mardi 21 avril 1987, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'épargne (nos 443, 618 et 621).

La conférence des présidents a décidé de maintenir au jeudi, pour la durée de la session, la matinée réservée aux travaux des commissions.

### BUREAUX DES COMMISSIONS

Dans leurs séances du mardi 7 avril 1987, les six commissions permanentes et la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ont procédé à la nomination de leurs bureaux qui sont ainsi constitués :

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
FAMILIALES ET SOCIALES

*Président.* - M. Jacques Barrot.  
*Vice-présidents.* - MM. Henri Bayard, Bernard Debré, Jean-Paul Fuchs et Etienne Pinte.  
*Secrétaires.* - MM. Germain Gengenwin, Michel Hannoun, Mlle Elisabeth Hubert et M. Michel Pelchat.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Président.* - M. Valéry Giscard-d'Estaing.  
*Vice-présidents.* - MM. Jean-François Deniau, Claude-Gérard Marcus et Alain Peyrefitte.  
*Secrétaires.* - MM. Xavier Deniau, Charles Ehrmann et Pierre Raynal.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE  
ET DES FORCES ARMÉES

*Président.* - M. François Fillon.  
*Vice-présidents.* - MM. Jacques Baumel, Loïc Bouvard et Jean Roatta.  
*Secrétaires.* - MM. Jean-Pierre Bechter, Jean Briane et Joseph-Henri Maujoüan du Gasset.

COMMISSION DES FINANCES  
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

*Président.* - M. Michel d'Ornano.  
*Rapporteur général.* - M. Robert-André Vivien.  
*Vice-présidents.* - MM. Gilbert Gantier, Yves Guéna et Georges Tranchant.  
*Secrétaires.* - MM. Jean Bousquet, Jacques Féron et Philippe Vasseur.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

*Président.* - M. Jacques Toubon.  
*Vice-présidents.* - MM. Pascal Clément, Henry Jean-Baptiste et Pierre Mazeaud.  
*Secrétaires.* - MM. Jean-Louis Debré, Francis Delattre et Paul-Louis Tenaillon.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

*Président.* - M. Jacques Dominati.  
*Vice-présidents.* - MM. Claude Birraux, Jean-Louis Goasduff, Alain Mayaud et Pierre Weisenhorn.  
*Secrétaires.* - MM. Alain Chastagnol, Sébastien Couepel, Jacques Farran et Jean-Louis Masson.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER  
ET D'APURER LES COMPTES

*Président.* - M. Henri de Gastines.  
*Vice-présidents.* - MM. Jean Anciant et Charles Deprez.  
*Secrétaires.* - MM. Jean-Guy Branger et Gérard Freulet.

**ÉLECTION DES 12 JUGES TITULAIRES  
ET DES 6 JUGES SUPPLÉANTS  
DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE**

L'élection, par scrutins dans les salles voisines de la salle des séances, des douze juges titulaires (deuxième tour) et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice aura lieu, conformément à la décision de la conférence des présidents, le mercredi 15 avril 1987, de quinze heures à dix-huit heures.

Les candidatures devront être remises au secrétariat général de la présidence (service de la séance), au plus tard le mardi 14 avril 1987, à dix-huit heures.

*N.B.* - Article 157, alinéa 4, du règlement : « Sont élus, à chaque tour du scrutin, dans l'ordre des suffrages, les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale ».

ANNEXE

*Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour  
du vendredi 10 avril 1987*

N° 185. - M. Dominique Mussereau expose à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi que les dernières initiatives prises par le Gouvernement en matière de rationalisation des dépenses de santé appellent des explications indispensables. Car si elles se justifient dans leurs principes, les modalités d'application inquiètent aussi bien les consommateurs de médicaments que les professionnels de la santé eux-mêmes, et ce par manque d'information. Il a été dit et écrit beaucoup de choses à ce sujet, mais personne n'est en mesure de comprendre. Une première mesure, par exemple, consiste à généraliser l'application du ticket modérateur à 60 p. 100 pour les médicaments traitant des troubles sans gravité. Or, jusqu'à présent, ces médicaments à vignette bleue étaient remboursés à 100 p. 100 pour tous les assurés se trouvant en situation d'exonération totale. Il a été précisé, mais un peu tard, qu'un dispositif de sauvegarde serait mis en place dans le cas précis où ces médicaments remboursés à 40 p. 100 seraient un complément indissociable de la thérapeutique principale, dans le cas également où certaines personnes, sans couverture sociale complémentaire, âgées et à faible revenu qui plus est, auraient des difficultés à faire face à ce surcroît de dépenses. D'autre part, si les assurés pris en charge à 100 p. 100 ont reçu la consigne d'écrire à leurs caisses, il semble que ces dernières n'aient, à ce jour, reçu aucune instruction... voire n'aient pas la configuration informatique nécessaire qui permet de traiter ces cas particuliers. Pour clarifier ces exceptions à la règle générale, il lui demande s'il ne serait pas utile d'établir la liste des médicaments dits « de confort », et celle des bénéficiaires du dispositif de « sécurité ». Il lui demande, enfin, dans quelle mesure ces « nouveaux » ayants droit peuvent prétendre à la rétroactivité des remboursements, sachant que les mesures s'appliquent déjà depuis le 15 janvier 1987.

N° 179. - M. Bernard Savy attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les incidences de la politique actuellement menée en matière de médicaments, marquée par l'obligation pour le Gouvernement de diminuer les dépenses de l'assurance maladie. Rien que depuis 1981, le retard des hausses de prix sur l'inflation a dépassé 20 p. 100, en 1985 aucun relèvement de prix n'a été accordé, et le Gouvernement actuel a limité à 2 p. 100 sur six mois l'évolution des prix en 1986. Cette décision n'a pas changé le destin de cette industrie bien qu'elle ait pesé d'une manière non négligeable sur le budget de la santé, alors que la « libéralisation des prix » prévue par le programme de la majorité aurait permis, sans compromettre le budget de la sécurité sociale, de tenir nos engagements et de sauvegarder ce secteur d'activité. Si l'on constate qu'il y a aujourd'hui des produits remboursés à 100 p. 100, à 40 p. 100 et à 0 p. 100, et que les produits à 40 p. 100, à « vignettes bleues », qui étaient remboursés à 100 p. 100 dans le traitement de certaines affections donnant droit à ce taux, ne le sont plus qu'à 40 p. 100, on se trouve devant un système complexe, injuste pour les fabricants, difficile à gérer par les caisses et très mal accepté par les malades. La liste des produits dits de « confort », à « vignettes bleues », a été établie depuis longtemps avec une logique, apparemment contestable puisqu'on y trouve des produits de toutes indications, comme par exemple, relevant du traitement de l'artérite, de la circulation cérébrale ou même de la colique néphrétique. La définition du « confort » en matière thérapeutique, déjà discutable dans son principe, ne répond, dans ces cas, certainement pas à la réalité, alors que la pilule contraceptive ne relève pas d'affection grave et est bien remboursée à 70 p. 100. Il serait beaucoup plus juste et beaucoup plus simple de rembourser tous les produits au même taux, en adaptant ce taux aux possibilités financières des caisses : 65, 60 p. 100 par exemple, tout en les maintenant à 100 p. 100 pour les affections relevant du 100 p. 100, ce qui éviterait les démarches supplémentaires pour bénéficier du « filet de sécurité » qui, de surcroît, ne semble pas encore s'appliquer au régime agricole. On éviterait ainsi toute discrimination entre médicaments dont les effets ne sont pas toujours appréciables au moment de leur mise sur le marché, et dont le classement, dans les catégories à faible remboursement, ne favorise pas la nécessaire confiance que le malade doit avoir dans son traitement. « Si un médicament est mal remboursé, c'est qu'il ne vaut pas grand-chose » entend-on fréquemment. On éviterait en tout cas le mécontentement des assurés et, pour l'éviter, le transfert auquel on assiste et qui consiste à prescrire des produits d'indication semblable, remboursés à 70 p. 100 et la plupart du temps plus chers. On

éviterait enfin de compromettre l'évolution d'une industrie gravement handicapée qui n'est plus capable de faire face aux investissements considérables que nécessitent souvent 10 à 15 ans de recherche pour mettre en forme une nouvelle molécule, et qui pèse encore pour 10 milliards dans la balance de nos exportations. Il lui demande donc de réexaminer le problème du remboursement des médicaments, ne serait-ce que par la méthode simple proposée qui répond, par définition, à nos possibilités économiques.

N<sup>o</sup> 180. - Mme Jacqueline Hoffmann rappelle à Mme le ministre délégué à la santé que, depuis de nombreuses années, les prestations familiales étaient revalorisées au mois de janvier. La décision du Gouvernement de supprimer cette année cette augmentation montre son attitude réelle vis-à-vis des familles. Chacun sait pourtant que les prestations familiales ont des effets bénéfiques sur l'activité économique, ce qui est un élément important dans la conjoncture actuelle. Chaque jour, la vie devient plus difficile pour un nombre toujours plus grand de familles du fait de la politique d'austérité. L'I.N.S.E.E., par exemple, montre que les parts de l'alimentation, de l'habillement, des vacances baissent dans le budget des ménages. La baisse de l'inflation est le prétexte invoqué pour refuser l'augmentation annuelle. Or, le ministre des affaires sociales et de la solidarité a reconnu lui-même que le pouvoir d'achat des allocations familiales a baissé de 5,4 p. 100 en quatre ans (82 à 85). Par ailleurs, en 1986, les deux majorations de 1,25 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1986 et 1,25 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1986, équivalant à 6,56 francs par mois pour deux enfants et 15,96 francs pour trois enfants, n'étaient pas de nature à rattraper le retard du pouvoir d'achat des allocations familiales, qui ne cesse de s'accumuler. Cette majoration totale est inférieure à l'augmentation réelle du coût de la vie. Or, compte tenu de cette situation, elle demande que l'augmentation du mois de juillet soit maintenue et propose : 1<sup>o</sup> une augmentation de 50 francs par enfant des allocations familiales avec effet rétroactif à juillet 1986 ; 2<sup>o</sup> la prime de rentrée scolaire portée à 600 francs avec relèvement des plafonds et versement aux enfants de chômeurs. Les moyens existent pour mettre ces mesures en œuvre. Il y a des excédents dans la branche famille. Que sont-ils devenus ? A quoi sont-ils utilisés ? Le Gouvernement envisage-t-il de les rétrocéder au patronat sous la forme de diminution de cotisations, comme il était indiqué dans *Economies et statistiques* de janvier 1987 ?

N<sup>o</sup> 186. - M. Marc Reymann demande à M. le ministre des affaires étrangères ce qu'il compte faire pour que le consulat général des Etats-Unis, installé à Strasbourg depuis 1866, ne ferme pas ses portes. En effet, il y a un risque sérieux que le département d'Etat ferme le consulat général américain de Strasbourg. C'est un dossier capital et il est indispensable que le Gouvernement français intervienne énergiquement auprès du Gouvernement américain pour que ce dernier maintienne son consulat. Strasbourg est, actuellement, par le nombre de ses représentations étrangères, la seconde ville diplomatique française. Capitale parlementaire de l'Europe, elle accueille de nombreuses institutions européennes, dont le Conseil de l'Europe, la Cour et la Commission européenne des droits de l'homme et le Parlement européen. C'est dire que le consulat général des Etats-Unis à Strasbourg n'est pas un consulat comme un autre. Employant une dizaine de personnes en charge d'un district couvrant les dix départements de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté, il joue le rôle d'agent de liaison entre les institutions européennes et le département d'Etat. Tout doit être mis en œuvre pour que soit maintenue cette présence diplomatique à Strasbourg.

N<sup>o</sup> 178. - M. Yves Guéna expose à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme que l'industrie de la chaussure en France est durement atteinte depuis quelques années. En 1984, une paire sur deux vendues en France était importée ; en 1987 on atteindra l'inacceptable proportion de deux paires sur trois. Il est devenu pour les industriels de la chaussure plus rentable de vendre que de produire, donc de se reconverter dans la commercialisation en liquidant leurs unités de production. Or, produire 25 millions de paires de moins par an, c'est supprimer 10 000 emplois. La Dordogne, où sont installées des manufactures de chaussures d'importance variée, est touchée par cette situation. On y dénombre aujourd'hui 3 500 salariés après en avoir perdu 1 000 entre 1976 et 1983, et 1 000 encore entre 1983 et 1987. On imagine les répercussions d'un tel sinistre dans une région qui, par ailleurs, ne compte pas de nombreuses industries. De plus, comme la plupart des unités de production sont implantées à la campagne, c'est tout le tissu rural qui s'en trouve affecté. En ce moment même, un événement d'une gravité exceptionnelle se déroule. Il s'agit de l'usine Marbot, du groupe Bata, implantée à Neuvic-sur-Isle. Après avoir frôlé il y a quinze ans les 2 000 emplois, cette unité n'en

comptait plus que 1 200 en fin 1985, date où elle est tombée à 800. Sur ceux-ci, 470 sont en chômage technique depuis deux mois et l'on peut redouter la fermeture totale de l'entreprise. Il est des moments où le salut d'une branche industrielle exige l'intervention de l'Etat. D'autres défendent leur marché intérieur. Ne soyons pas moins habiles qu'eux. Il lui demande ce qu'il compte faire pour limiter l'afflux des chaussures en provenance des pays à main-d'œuvre bon marché situés hors C.E.E. Qu'a-t-il été prévu dans le traité d'adhésion face à la concurrence espagnole et portugaise, durant la période transitoire ? Certes, ce ne seraient là que des palliatifs. C'est par un grand effort de modernisation que notre industrie nationale de la chaussure pourra surmonter cette dépression. Il souhaiterait également savoir s'il envisage des aides spécifiques et transitoires, sous forme de primes et de prêts bonifiés, pour permettre à nos entreprises de chaussures de renouveler leur outillage et de moderniser leurs méthodes.

N<sup>o</sup> 184. - M. Jean Laurain appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation de la sidérurgie lorraine. A quinze jours de son déplacement en Lorraine, il se permet de lui rappeler que cette région subit une nouvelle aggravation du chômage puisqu'on enregistre, à la fin du mois de février, 105 779 demandes d'emplois non satisfaites, ce qui représente une progression de 4,7 p. 100 sur un an, contre 2 526 offres d'emplois, soit une offre pour 42 demandes. C'est dire la crise profonde que traverse la région Lorraine. Or, s'il est un secteur industriel dont l'avenir reste très préoccupant, c'est bien celui de la sidérurgie, au même titre que la production charbonnière d'ailleurs, secteurs traditionnels clés pour notre économie régionale. Il n'est pas inutile de rappeler que la Lorraine comptait 84 000 sidérurgistes en 1974 et qu'il n'en restera, du fait des restructurations annoncées, que 15 000 environ en 1990. Par ailleurs, la C.E.E. s'achemine vers l'adoption d'un nouveau plan de réduction des capacités de production de la sidérurgie communautaire. Les prévisions de surcapacité sont évaluées de 24 à 32 millions de tonnes, dont 4 à 5 pour la France, cela avec les implications que l'on connaît. Sur le plan financier, le groupe Usinor-Sacilor vient d'être condamné à rembourser 3 milliards à l'Etat sur les 7 milliards contestés au départ. Quelle est la position du Gouvernement français dans ces négociations européennes, tant sur le plan de la production que sur le plan financier ? Sur le plan national, le rapport Gandois n'a pas été publié à ce jour, notamment en ce qui concerne ses « recommandations industrielles ». Sera-t-il publié et si oui quand ? Le Gouvernement, à travers le président-directeur général des deux groupes Usinor-Sacilor qu'il a nommé, a-t-il l'intention d'afficher clairement les sites industriels touchés par ces prochaines restructurations et d'annoncer l'ampleur des suppressions d'emplois ainsi que leur échéancier ? Quelle est la stratégie industrielle qui va être mise en place notamment pour les produits longs fondés sur la filière Fonte en Lorraine ? Ces plans industriels vont-ils faire l'objet de discussions approfondies avec les syndicats représentatifs dans le cadre des comités d'entreprises ? Enfin, qu'en est-il du projet d'investissement portant sur le laminoir Couronnes et Barres de Gandrange ? Le sacrifice réalisé par les travailleurs de Longwy, suite à l'annonce de la fermeture de la phase liquide de son aciérie, assurera-t-il la pérennité du complexe sidérurgique de Gandrange-Rombas ? Mais le secteur sidérurgique pose également de nombreux problèmes sociaux dont notamment la question de la prolongation de la Convention générale de protection sociale (C.G.P.S.). Celle-ci, signée en 1984, prend fin au 31 décembre 1987. Or, compte tenu des suppressions d'emplois annoncées et vu les retards constatés en ce qui concerne la diversification industrielle précédemment engagée, il apparaît nécessaire de maintenir une protection sociale de haut niveau pour les travailleurs de ce secteur. Comment ne pas rappeler son efficacité et son impérieuse nécessité dans un système de conversion indispensable. La C.G.P.S. reste un acquis social très important pour les organisations syndicales. Dans le cadre des négociations qui ont débuté récemment, le Gesim propose une renégociation complète des mesures actuellement en vigueur dans la C.G.P.S. Mais bien plus, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a adressé une lettre à l'ouverture de ces négociations le 20 février 1987, pour demander « le retour au régime du droit commun pour les sidérurgistes ». Quelle est donc la position du Gouvernement vis-à-vis de la C.G.P.S. dans le cadre de ces négociations sachant que l'ensemble des syndicats représentatifs demande la reconduction intégrale de la C.G.P.S. selon l'accord de 1984 pour une durée de trois ans ? Par ailleurs, comment ne pas mettre à nouveau l'accent sur la nécessité de prolonger le plan de diversification industrielle pour la Lorraine, dans le cadre d'une véritable solidarité nationale qui doit s'exercer par rapport à cette région. Comment ne pas rappeler que pendant une année entière,

aucune annonce n'a été faite dans ce sens et qu'au contraire, plusieurs remises en cause ont été constatées - il s'agit notamment du projet de création d'un I.U.T. et d'un centre de recherche T.D.F. à Metz.

N° 187. - M. René Benoît attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation alarmante de l'enseignement agricole privé. Déjà, au mois de décembre dernier, le Gouvernement avait été interpellé à plusieurs reprises au niveau des parlementaires par le biais de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, mais aussi par l'ensemble des 300 établissements concernés. L'action menée n'a pas été négligeable puisque le budget voté s'est vu finalement crédité de soixante-quatorze millions supplémentaires. Cependant, si la subvention de fonctionnement prévue par la loi sera versée à tous les établissements en 1987, elle le sera pour une part encore bien insuffisante. Faut-il rappeler que, en 1985 et 1986, seulement un établissement sur trois en a bénéficié. C'est pourquoi, si les responsables de l'enseignement agricole privé ont pris acte de la volonté du Gouvernement d'appliquer la loi, ils souhaitent néanmoins que le dialogue entre le ministère et les organisations concernées s'améliore. En effet, la très faible application de la loi prévue pour 1987 ne satisfait nullement les établissements dont la situation financière est toujours très grave. Beaucoup, faute de percevoir les moyens prévus dans la loi du 31 décembre 1984, ont terminé l'année à découvert. Ils ont ainsi pris sur eux les agios bancaires pour payer leur personnel et leur fonctionnement.

N° 189. - M. Xavier Deniau demande à M. le ministre de l'agriculture s'il estime que les prix proposés par la Commission de Bruxelles sont suffisants pour permettre le maintien de notre agriculture, notamment dans les régions défavorisées. Il lui rappelle, d'autre part, que l'utilisation de l'éthanol et la forte taxation ou l'interdiction des produits de substitution aux céréales apporterait une aide importante à nos agriculteurs. Il lui demande donc ses intentions d'action sur ces différents points et, d'une manière générale, ce qu'il compte faire pour procurer à nos agriculteurs, par une négociation européenne ou des dispositions nationales, des conditions de rémunération convenables.

N° 183. - Mme Paulette Nevoux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les conséquences de la loi, dite Méhaignerie. Cette loi, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, fait ses premiers ravages. Ce que nous dénoncions il y a quelques mois lors des débats sur ce projet de loi, dans cette assemblée, se produit effectivement. L'équilibre qui existait entre les bailleurs et les locataires dans le cadre de la loi Quillot est rompu au profit des premiers. Non seulement cette loi précarise le locataire par le raccourcissement de la durée des baux et la possibilité pour les propriétaires de donner congé sans motif en fin de bail à leur locataire après le dispositif transitoire, mais des dispositions « libérales » en matière de fixation des loyers jouent à plein contre les plus défavorisés. Le nouveau dispositif de fixation des loyers laisse, en effet, une grande liberté aux propriétaires. Ceux-ci, dans leur majorité, se sont laissés aller à des hausses pouvant atteindre 100 p. 100, voire 150 p. 100 lors des renouvellements de baux, à Paris par exemple. Ce ne sont que les premières manifestations d'une situation qui ne pourra aller qu'en s'aggravant. Les conséquences de cette loi aujourd'hui, dans le secteur privé notamment, sont que les locataires, lorsqu'ils ne sont pas organisés, sont soumis aux hausses sauvages des loyers et des charges. Cette situation est inadmissible à l'heure où le Gouvernement feint d'ouvrir un véritable dialogue social. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation.

N° 182. - M. Alain Vivien attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la situation critique d'un certain nombre de familles qui ont accédé à la propriété dans les années 1980, alors que les taux d'intérêt des emprunts qu'elles avaient contractés étaient particulièrement élevés. Certes, les conséquences de la situation économique et sociale actuelle ne sont pas préjudiciables aux seuls accédants à la propriété sociale. C'est ainsi qu'il y a lieu de remarquer que de nombreux locataires du secteur privé et social rencontrent des difficultés insurmontables pour payer leur loyer. L'augmentation des impayés va souvent de pair avec les expulsions et les drames qu'elles engendrent. Depuis le début des années 1980, la réduction de l'inflation rend parfois impossible le remboursement d'emprunts à taux progressif. Cette situation est particulièrement inquiétante en Seine-et-Marne, département qui connaît le premier taux démographique de France et qui compte à lui seul deux villes nouvelles. Les mesures annoncées par

M. Méhaignerie, fin mars, sont insuffisantes. Elles ne portent que sur les prêts P.A.P. et ne visent que des accédants ayant un taux d'effort supérieur à 37 p. 100. La proposition de loi du groupe socialiste concerne tous les prêts : prêts P.A.P., P.C. et prêts complémentaires et vise les accédants dont le taux d'effort est supérieur à 33 p. 100 et non 37 p. 100. Il lui demande quand cette proposition de loi du groupe socialiste sera inscrite à l'ordre du jour.

N° 188. - M. Jean-Pierre Reveau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les graves incidents qui ont eu lieu dans la matinée du lundi 30 mars 1987 dans l'église de Port-Marly. Les forces de police, requises par M. le préfet des Yvelines, sont intervenues, sans que l'ordre public fût menacé, au cours de la messe célébrée par le prêtre desservant cette paroisse, ont interrompu la célébration de celle-ci, ont délogé les paroissiens avec violence et ont traîné par terre, en le prenant par les mains et les pieds, le prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux. De tels agissements n'auraient même pas eu lieu en France lors des persécutions anti-religieuses du début du siècle, et il faut remonter à la période révolutionnaire ou s'éloigner au-delà du « rideau de fer » pour assister à de semblables voies de faits. En conséquence, il lui demande l'appréciation qu'il porte sur de telles actions et les conséquences qu'il entend en tirer, et ce qu'il compte faire pour rendre l'église de Port-Marly à sa destination culturelle à la suite de la fermeture *sine die* de celle-ci, afin que soit respecté l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 au terme duquel la République assure la liberté de conscience.

N° 181. - De nombreuses suppressions de postes dans l'éducation nationale et des fermetures de classes viennent d'être annoncées par les autorités académiques pour le département de la Somme : 111 fermetures de classes alors que la diminution démographique estimée à moins 800 élèves en justifierait tout au plus 32 ; 65 postes d'enseignants supprimés dont 35 dans les collèges : ainsi, faute de moyens, la rénovation pédagogique y est gravement compromise ; 7 postes de professeurs d'écoles normales supprimés : c'est la formation des maîtres qui est touchée ; 15 postes d'administration et d'intendance, 26 postes d'ouvriers et d'agents de service en moins : autant de nouvelles difficultés de fonctionnement pour les collèges et les lycées. Ces mesures auront de graves conséquences pour la scolarité de tous les élèves et en particulier pour les enfants en difficulté : suppression de classes, notamment en zone rurale ; accroissement du nombre moyen d'élèves par classe ; difficulté pour étendre et poursuivre des pratiques pédagogiques diversifiées telles que le décloisonnement ; retour des classes à cours double, etc. En conséquence, M. Jean-Claude Dessein demande à M. le ministre de l'éducation nationale de réexaminer impérativement les mesures de suppressions de postes envisagées et de dégager les moyens nécessaires pour que, notamment, le département de la Somme puisse combler ses retards scolaires et participer pleinement à l'objectif national consistant à conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat dans les quinze années qui viennent.

## QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

### *Assurance maladie maternité : généralités (équilibre financier)*

179. - 8 avril 1987. - M. Bernard Savy attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les incidences de la politique actuellement menée en matière de médicaments, marquée par l'obligation pour le Gouvernement de diminuer les dépenses de l'assurance maladie. Rien que depuis 1981, le retard des hausses de prix sur l'inflation a dépassé 20 p. 100, en 1985 aucun relèvement de prix n'a été accordé, et le Gouvernement actuel a limité à 2 p. 100 sur six mois l'évolution des prix en 1986. Cette décision n'a pas changé le destin de cette industrie bien qu'elle ait pesé d'une manière non négligeable sur le budget de la santé, alors que la « libéralisation des prix » prévue par le programme de la majorité aurait permis, sans compromettre le budget de la sécurité sociale, de tenir nos engagements et de sauvegarder ce secteur d'activité. Si l'on constate qu'il y a aujourd'hui des produits remboursés à 100 p. 100, à 40 p. 100 et à 0 p. 100, et que les produits à 40 p. 100, à « vignettes bleues », qui étaient remboursés à 100 p. 100 dans le traitement de certaines affections donnant droit à ce taux, ne le sont plus qu'à 40 p. 100, on se trouve devant un système complexe, injuste pour les fabricants, difficile à gérer par les caisses et très mal accepté par les

malades. La liste des produits dits de « confort », à « vignettes bleues », a été établie depuis longtemps, avec une logique apparemment contestable puisqu'on y trouve des produits de toutes indications comme, par exemple, relevant du traitement de l'artériosclérose, de la circulation cérébrale ou même de la colique néphrétique. La définition du « confort » en matière thérapeutique, déjà discutable dans son principe, ne répond, dans ces cas, certainement pas à la réalité, alors que la pilule contraceptive ne relève pas d'affection grave et est bien remboursée à 70 p. 100. Il serait beaucoup plus juste et beaucoup plus simple de rembourser tous les produits au même taux, en adaptant ce taux aux possibilités financières des caisses : 65, 60 p. 100 par exemple, tout en les maintenant à 100 p. 100 pour les affections relevant du 100 p. 100, ce qui éviterait les démarches supplémentaires pour bénéficier du « filet de sécurité » qui, de surcroît, ne semble pas encore s'appliquer au régime agricole. On éviterait ainsi toute discrimination entre médicaments dont les effets ne sont pas toujours appréciables au moment de leur mise sur le marché, et dont le classement, dans des catégories à faible remboursement ne favorise pas la nécessaire confiance que le malade doit avoir dans son traitement. « Si un médicament est mal remboursé, c'est qu'il ne vaut pas grand-chose », entend-on fréquemment. On éviterait en tout cas le mécontentement des assurés et, pour l'éviter, le transfert auquel on assiste et qui consiste à prescrire des produits d'indication semblable, remboursés à 70 p. 100 et la plupart du temps plus chers. On éviterait enfin de compromettre l'évolution d'une industrie gravement handicapée qui n'est plus capable de faire face aux investissements considérables que nécessitent souvent dix à quinze ans de recherche pour mettre en forme une nouvelle molécule, et qui pèse encore pour 10 milliards dans la balance de nos exportations. Il lui demande donc de réexaminer le problème du remboursement des médicaments, ne serait-ce que par la méthode simple proposée qui répond, par définition, à nos possibilités économiques.

#### *Prestations familiales (montant)*

100. - 8 avril 1987. - **Mme Jacqueline Hoffmann** rappelle à **Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille**, que, depuis de nombreuses années, les prestations familiales étaient revalorisées au mois de janvier. La décision du Gouvernement de supprimer cette année cette augmentation montre son attitude réelle vis-à-vis des familles. Chacun sait pourtant que les prestations familiales ont des effets bénéfiques sur l'activité économique, ce qui est un élément important dans la conjoncture actuelle. Chaque jour, la vie devient plus difficile pour un nombre toujours plus grand de familles du fait de la politique d'austérité. L'I.N.S.E.E., par exemple, montre que les parts de l'alimentation, de l'habillement, des vacances baissent dans le budget des ménages. La baisse de l'inflation est le prétexte invoqué pour refuser l'augmentation annuelle. Or, le ministre des affaires sociales et de la solidarité a reconnu lui-même que le pouvoir d'achat des allocations familiales a baissé de 5,4 p. 100 en quatre ans (82 à 85). Par ailleurs, en 1986, les deux majorations de 1,25 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1986 et 1,25 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1986, équivalant à 6,56 francs par mois pour deux enfants et 15,96 francs pour trois enfants, n'étaient pas de nature à rattraper le retard du pouvoir d'achat des allocations familiales qui ne cesse de s'accumuler. Cette majoration totale est inférieure à l'augmentation réelle du coût de la vie. Or, compte tenu de cette situation, elle demande que l'augmentation du mois de juillet soit maintenue et propose : 1<sup>o</sup> une augmentation de 50 francs par enfant des allocations familiales avec effet rétroactif à juillet 1986 ; 2<sup>o</sup> la prime de rentrée scolaire portée à 600 francs avec relèvement des plafonds et versement aux enfants de chômeurs. Les moyens existent pour mettre ces mesures en œuvre. Il y a des excédents dans la branche famille. Que sont-ils devenus. A quoi sont-ils utilisés. Le Gouvernement envisage-t-il de les rétrocéder au patronat sous la forme de diminution de cotisations, comme il était indiqué dans *Economies et statistiques* de janvier 1987.

#### *Enseignement (fonctionnement : Somme)*

101. - 8 avril 1987. - De nombreuses suppressions de postes dans l'éducation nationale et des fermetures de classes viennent d'être annoncées par les autorités académiques pour le département de la Somme : 111 fermetures de classes alors que la

diminution démographique estimée à moins 800 élèves en justifierait tout au plus 32 ; 65 postes d'enseignants supprimés dont 35 dans les collèges : ainsi, faute de moyens, la rénovation pédagogique y est gravement compromise ; 7 postes de professeurs d'écoles normales supprimés : c'est la formation des maîtres qui est touchée ; 15 postes d'administration et d'intendance, 26 postes d'ouvriers et d'agents de service en moins : autant de nouvelles difficultés de fonctionnement pour les collèges et les lycées. Ces mesures auront de graves conséquences pour la scolarité de tous les élèves et en particulier pour les enfants en difficultés : suppression de classes, notamment en zone rurale ; accroissement du nombre moyen d'élèves par classe ; difficulté pour étendre et poursuivre des pratiques pédagogiques diversifiées telles que le décloisonnement ; retour des classes à cours double, etc. En conséquence, **M. Jean-Claude Dessin** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** de réexaminer impérativement les mesures de suppressions de postes envisagées et de dégager les moyens nécessaires pour que, notamment, le département de la Somme puisse combler ses retards scolaires et participer pleinement à l'objectif national consistant à conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat dans les quinze années qui viennent.

#### *Logement (prêts)*

102. - 8 avril 1987. - **M. Alain Vivien** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur la situation critique d'un certain nombre de familles qui ont accédé à la propriété dans les années 1980, alors que les taux d'intérêt des emprunts qu'elles avaient contractés étaient particulièrement élevés. Certes, les conséquences de la situation économique et sociale actuelle ne sont pas préjudiciables aux seuls accédants à la propriété sociale. C'est ainsi qu'il y a lieu de remarquer que de nombreux locataires du secteur privé et social rencontrent des difficultés insurmontables pour payer leur loyer. L'augmentation des impayés va souvent de pair avec les expulsions et les drames qu'elles engendrent. Depuis le début des années 1980, la réduction de l'inflation rend parfois impossible le remboursement d'emprunts à taux progressif. Cette situation est particulièrement inquiétante en Seine-et-Marne, département qui connaît le premier taux démographique de France et qui compte à lui seul deux villes nouvelles. Les mesures annoncées par **M. Méhaignerie**, fin mars, sont insuffisantes. Elles ne portent que sur les prêts P.A.P. et ne visent que des accédants ayant un taux d'effort supérieur à 37 p. 100. La proposition de loi du groupe socialiste concerne tous les prêts : prêts P.A.P., P.C. et prêts complémentaires et vise les accédants dont le taux d'effort est supérieur à 33 p. 100 et non 37 p. 100. Il lui demande quand cette proposition de loi du groupe socialiste sera inscrite à l'ordre du jour.

#### *Baux (baux d'habitation)*

103. - 8 avril 1987. - **Mme Paulette Nevoux** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur les conséquences de la loi, dite « Méhaignerie ». Cette loi, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, fait ses premiers ravages. Ce que nous dénonçons il y a quelques mois lors des débats sur ce projet de loi, dans cette Assemblée, se produit effectivement. L'équilibre qui existait entre les bailleurs et les locataires dans le cadre de la loi Quillot est rompu au profit des premiers. Non seulement cette loi précarise le locataire par le raccourcissement de la durée des baux et la possibilité pour les propriétaires de donner congé sans motif en fin de bail à leur locataire après le dispositif transitoire, mais des dispositions « libérales » en matière de fixation des loyers jouent à plein contre les plus défavorisés. Le nouveau dispositif de fixation des loyers laisse, en effet, une grande liberté aux propriétaires. Ceux-ci, dans leur majorité, se sont laissés aller à des hausses pouvant atteindre 100 p. 100, voire 150 p. 100 lors des renouvellements de baux, à Paris par exemple. Ce ne sont que les premières manifestations d'une situation qui ne pourra aller qu'en s'aggravant. Les conséquences de cette loi aujourd'hui, dans le secteur privé notamment, sont que les locataires, lorsqu'ils ne sont pas organisés, sont soumis aux hausses sauvages des loyers et des charges. Cette situation est inadmissible à l'heure où le Gouvernement feint d'ouvrir un véritable dialogue social. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation.

*Sidérurgie (emploi et activité : Lorraine)*

184. - 8 avril 1987. - **M. Jean Laurain** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation de la sidérurgie lorraine. A quinze jours de son déplacement en Lorraine, il se permet de lui rappeler que cette région subit une nouvelle aggravation du chômage puisqu'on enregistre, à la fin du mois de février, 105 779 demandes d'emplois non satisfaites, ce qui représente une progression de 4,7 p. 100 sur un an, contre 2 526 offres d'emplois, soit une offre pour 42 demandes. C'est dire la crise profonde que traverse la région Lorraine. Or, s'il est un secteur industriel dont l'avenir reste très préoccupant, c'est bien celui de la sidérurgie, au même titre que la production charbonnière d'ailleurs, secteurs traditionnels clés pour notre économie régionale. Il n'est pas inutile de rappeler que la Lorraine comptait 84 000 sidérurgistes en 1974 et qu'il n'en restera, du fait des restructurations annoncées, que 15 000 environ en 1990. Par ailleurs, la C.E.E. s'achemine vers l'adoption d'un nouveau plan de réduction des capacités de production de la sidérurgie communautaire. Les prévisions de surcapacité sont évaluées de 24 à 32 millions de tonnes, dont 4 à 5 pour la France, ceci avec les implications que l'on connaît. Sur le plan financier, le groupe Usinor-Saciilor vient d'être condamné à rembourser 3 milliards à l'Etat sur les 7 milliards contestés au départ. Quelle est la position du Gouvernement français dans ces négociations européennes, tant sur le plan de la production que sur le plan financier. Sur le plan national, le rapport Gandois n'a pas été publié à ce jour, notamment en ce qui concerne ses « recommandations industrielles ». Sera-t-il publié et si oui quand. Le Gouvernement, à travers le président-directeur général des deux groupes Usinor-Saciilor qu'il a nommé, a-t-il l'intention d'afficher clairement les sites industriels touchés par ces prochaines restructurations et d'annoncer l'ampleur des suppressions d'emplois ainsi que leur échéancier. Quelle est la stratégie industrielle qui va être mise en place notamment pour les produits longs fondés sur la filière fonte en Lorraine. Ces plans industriels vont-ils faire l'objet de discussions approfondies avec les syndicats représentatifs dans le cadre des comités d'entreprises. Enfin, on est-il du projet d'investissement portant sur le laminoir Couronnes et Barres de Gandrange. Le sacrifice réalisé par les travailleurs de Longwy, suite à l'annonce de la fermeture de la phase liquide de son aciérie, assurera-t-il la pérennité du complexe sidérurgique de Gandrange-Rombas. Mais le secteur sidérurgique pose également de nombreux problèmes sociaux dont notamment la question de la prolongation de la Convention générale de protection sociale (C.G.P.S.). Celle-ci, signée en 1984, prend fin au 31 décembre 1987. Or, compte tenu des suppressions d'emplois annoncées et vu les retards constatés en ce qui concerne la diversification industrielle précédemment engagée, il apparaît nécessaire de maintenir une protection sociale de haut niveau pour les travailleurs de ce secteur. Comment ne pas rappeler son efficacité et son impérieuse nécessité dans un système de conversion indispensable. La C.G.P.S. reste un acquis social très important pour les organisations syndicales. Dans le cadre des négociations qui ont débuté récemment, le Gesim propose une renégociation complète des mesures actuellement en vigueur dans la C.G.P.S. Mais bien plus, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a adressé une lettre à l'ouverture de ces négociations le 20 février 1987, pour demander « le retour au régime du droit commun pour les sidérurgistes ». Quelle est donc la position du Gouvernement vis-à-vis de la C.G.P.S. dans le cadre de ces négociations sachant que l'ensemble des syndicats représentatifs demande la reconduction intégrale de la C.G.P.S. selon l'accord de 1984 pour une durée de trois ans. Par ailleurs, comment ne pas mettre à nouveau l'accent sur la nécessité de prolonger le plan de diversification industrielle pour la Lorraine, dans le cadre d'une véritable solidarité nationale qui doit s'exercer par rapport à cette région. Comment ne pas rappeler que pendant une année entière, aucune annonce n'a été faite dans ce sens et qu'au contraire, plusieurs remises en cause ont été constatées - il s'agit notamment du projet de création d'un I.U.T. et d'un centre de recherche T.D.F. à Metz.

*Assurance maladie maternité : prestations (frais médicaux et chirurgicaux)*

185. - 8 avril 1987. - **M. Dominique Bissereau** expose à **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** que les dernières initiatives prises par le Gouvernement en matière de rationalisation des dépenses de santé appellent des explica-

tions indispensables. Car si elles se justifient dans leurs principes, les modalités d'application inquiètent aussi bien les consommateurs de médicaments que les professionnels de la santé eux-mêmes, et ce, par manque d'information. Il a été dit et écrit beaucoup de choses à ce sujet, mais personne n'est en mesure de comprendre. Une première mesure, par exemple, consiste à généraliser l'application du ticket modérateur à 60 p. 100 pour les médicaments traitant des troubles sans gravité. Or, jusqu'à présent, ces médicaments à vignette bleue étaient remboursés à 100 p. 100 pour tous les assurés se trouvant en situation d'exonération totale. Il a été précisé, mais un peu tard, qu'un dispositif de sauvegarde serait mis en place dans le cas précis où ces médicaments remboursés à 40 p. 100 seraient un complément indissociable de la thérapeutique principale, dans le cas également où certaines personnes, sans couverture sociale complémentaire, âgées et à faible revenu qui plus est, auraient des difficultés à faire face à ce surcroît de dépenses. D'autre part, si les assurés pris en charge à 100 p. 100 ont reçu la consigne d'écrire à leurs caisses, il semble que ces dernières n'aient, à ce jour, reçu aucune instruction... voire même n'aient pas la configuration informatique nécessaire qui permet de traiter ces cas particuliers. Pour clarifier ces exceptions à la règle générale, il lui demande s'il ne serait pas utile d'établir la liste des médicaments dits « de confort » et celle des bénéficiaires du dispositif de « sécurité ». Il lui demande, enfin, dans quelle mesure ces « nouveaux » ayants droit peuvent prétendre à la rétroactivité des remboursements, sachant que les mesures s'appliquent déjà depuis le 15 janvier 1987.

*Corps diplomatiques et consulaires (Etats-Unis)*

186. - 8 avril 1987. - **M. Marc Reyman** demande à **M. le secrétaire d'Etat** auprès du ministre des affaires étrangères ce qu'il compte faire pour que le consulat général des Etats-Unis, installé à Strasbourg depuis 1866, ne ferme pas ses portes. En effet, il y a un risque sérieux que le département d'Etat ferme le consulat général américain de Strasbourg. C'est un dossier capital et il est indispensable que le Gouvernement français intervienne énergiquement auprès du Gouvernement américain pour que ce dernier maintienne son consulat. Strasbourg est, actuellement, par le nombre de ses représentations étrangères, la seconde ville diplomatique française. Capitale parlementaire de l'Europe, elle accueille de nombreuses institutions européennes, dont le Conseil de l'Europe, la Cour et la Commission européenne des droits de l'homme et le Parlement européen. C'est dire que le consulat général des Etats-Unis à Strasbourg n'est pas un consulat comme un autre. Employant une dizaine de personnes en charge d'un district couvrant les dix départements de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté, il joue le rôle d'agent de liaison entre les institutions européennes et le département d'Etat. Tout doit être mis en œuvre pour que soit maintenue cette présence diplomatique à Strasbourg.

*Enseignement privé (enseignement agricole)*

187. - 8 avril 1987. - **M. René Benoit** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la situation alarmante de l'enseignement agricole privé. Déjà, au mois de décembre dernier, le Gouvernement avait été interpellé à plusieurs reprises au niveau des parlementaires par le biais de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, mais aussi par l'ensemble des 300 établissements concernés. L'action menée n'a pas été négligeable puisque le budget voté s'est vu finalement crédité de soixante-quatorze millions supplémentaires. Cependant, si la subvention de fonctionnement prévue par la loi sera versée à tous les établissements en 1987, elle le sera pour une part encore bien insuffisante. Faut-il rappeler que, en 1985 et 1986, seulement un établissement sur trois en a bénéficié ? C'est pourquoi, si les responsables de l'enseignement agricole privé ont pris acte de la volonté du Gouvernement d'appliquer la loi, ils souhaitent néanmoins que le dialogue entre le ministère et les organisations concernées s'améliore. En effet, la très faible application de la loi prévue pour 1987 ne satisfait nullement les établissements dont la situation financière est toujours très grave. Beaucoup, faute de percevoir les moyens prévus dans la loi du 31 décembre 1984, ont terminé l'année à découvert. Ils ont ainsi pris sur eux les agios bancaires pour payer leur personnel et leur fonctionne-



*Police (fonctionnement : Yvelines)*

188. - 8 avril 1987. - **M. Jean-Pierre Raveau** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les graves incidents qui ont eu lieu dans la matinée du lundi 30 mars 1987 dans l'église de Port-Marly. Les forces de police, requises par M. le préfet des Yvelines, sont intervenues, sans que l'ordre public fût menacé, au cours de la messe célébrée par le prêtre desservant cette paroisse, ont interrompu la célébration de celle-ci, ont délogé les paroissiens avec violence et ont traîné par terre, en le prenant par les mains et les pieds, le prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux. De tels agissements n'auraient pas eu lieu en France même lors des persécutions antireligieuses du début du siècle, et il faut remonter à la période révolutionnaire ou s'éloigner au-delà du « rideau de fer » pour assister à de semblables voies de faits. En conséquence, il lui demande l'appréciation qu'il porte sur de telles actions et les conséquences qu'il entend en tirer, et ce qu'il compte faire

pour rendre l'église de Port-Marly à sa destination culturelle à la suite de la fermeture *sine die* de celle-ci, afin que soit respecté l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 au terme duquel la République assure la liberté de conscience.

*Politiques communautaires (politique agricole commune)*

189. - 8 avril 1987. - **M. Xavier Deniau** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il estime que les prix proposés par la Commission de Bruxelles sont suffisants pour permettre le maintien de notre agriculture, notamment dans les régions défavorisées. Il lui rappelle, d'autre part, que l'utilisation de l'éthanol et la forte taxation ou l'interdiction des produits de substitution aux céréales apporteraient une aide importante à nos agriculteurs. Il lui demande donc ses intentions d'action sur ces différents points et, d'une manière générale, ce qu'il compte faire pour procurer à nos agriculteurs, par une négociation européenne ou des dispositions nationales, des conditions de rémunération convenables.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 7 avril 1987

#### SCRUTIN (N° 555)

#### public à la tribune

*sur l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement de M. Jacques Chirac (application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution).*

Nombre de votants .....	576
Nombre des suffrages exprimés .....	576
Majorité absolue .....	289
Pour l'approbation .....	294
Contre .....	282

L'Assemblée nationale a approuvé.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (211) :

Contre : 211.

##### Groupe R.P.R. (159) :

Pour : 159.

##### Groupe U.D.F. (130) :

Pour : 130.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 1. - M. Edouard Frédéric-Dupont.

Contre : 32.

##### Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

##### Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre et André Thien Ah Koon.

Contre : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Guouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Excusé : 1. - M. Jean Royer.

#### Ont voté pour

##### MM.

Abein (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandéry (Edmond) André (René) Anquer (Vincent) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Barate (Claude) Barbier (Gilbert) Bardet (Jean) Barnier (Michel) Barre (Raymond) Barrot (Jacques) Baudia (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henri) Bayrou (François) Beaujean (Henri) Beaumont (René) Bécam (Marc) Bechter (Jean-Pierre) Bégault (Jean)	Béguet (René) Benoit (René) Benouville (Pierre de) Bernard (Michel) Bernardet (Daniel) Bernard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jacques) Bigeard (Marcel) Birraux (Claude) Blanc (Jacques) Bleuler (Pierre) Blot (Yvan) Blum (Roland) Mme Boisseau (Marie-Thérèse) Bollengier-Stragier (Georges) Bonhomme (Jean) Borotra (Franc) Bourg-Broc (Bruno) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Christine)	Bouvard (Loïc) Bouvet (Henri) Branger (Jean-Guy) Brial (Benjamin) Briane (Jean) Briant (Yvon) Brocard (Jean) Brochard (Albert) Bruné (Paulin) Bussereau (Dominique) Cabal (Christian) Caro (Jean-Marie) Carré (Antoine) Cassabel (Jean-Pierre) Cavaillé (Jean-Charles) Cazalet (Robert) César (Gérard) Chaban-Delmas (Jacques) Chamougou (Edouard) Chantelat (Pierre) Charbonnel (Jean) Charé (Jean-Paul) Charles (Serge)
---	--	---

Charroppin (Jean) Chartron (Jacques) Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alain) Chauvierre (Bruno) Chollet (Paul) Chometon (Georges) Claisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointat (Michel) Cousin (Bertrand) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corrèze (Roger) Couanau (René) Couepel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couturier (Roger) Couve (Jean-Michel) Couveinhes (René) Cozan (Jean-Yves) Cuq (Henri) Daillet (Jean-Marie) Dalbos (Jean-Claude) Debré (Bernard) Debré (Jean-Louis) Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delatre (Francis) Delevoye (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuyneck (Christian) Deniau (Jean-François) Deniau (Xavier) Deprez (Charles) Deprez (Léonce) Dermaux (Stéphane) Desnais (Jean) Devedjian (Patrick) Dhinnin (Claude) Diebold (Jean) Diméglio (Willy) Dominati (Jacques) Dousset (Maurice) Druet (Guy) Dubernard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieux (Bruno) Durr (André) Ebrmann (Charles) Falala (Jean) Fanton (André) Farran (Jacques) Féron (Jacques) Ferrand (Jean-Michel) Ferrari (Gratien) Févre (Charles) Fillon (François) Fossé (Roger) Foyer (Jean) Frédéric-Dupont (Edouard) Fréville (Yves) Fritch (Edouard) Fuchs (Jean-Paul) Galley (Robert) Gantier (Gilbert) Gastines (Henri de)	Gaudin (Jean-Claude) Gaulle (Jean de) Geng (Francis) Gengenwin (Germain) Ghysel (Michel) Giscard d'Estaing (Valéry) Goasduff (Jean-Louis) Godefroy (Pierre) Godfrain (Jacques) Gonelle (Michel) Gorse (Georges) Gougy (Jean) Goulet (Daniel) Grignon (Gérard) Gnotteray (Alain) Grussenmeyer (François) Guéna (Yves) Guichard (Olivier) Guichon (Lucien) Haby (René) Hamade (Michel) Hannoun (Michel) Mme d'Harcourt (Florence) Hardy (Francis) Hart (Joël) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hunault (Xavier) Hyst (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquat (Denis) Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jean-Baptiste (Henry) Jéandon (Maurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gérard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe) Lafleur (Jacques) Lamant (Jean-Claude) Lamassoure (Alain) Lauga (Louis) Legendre (Jacques) Legras (Philippe) Léonard (Gérard) Léontieff (Alexandre) Leperco (Arnaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowski (Jean de) Lorenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Marcellin (Raymond) Mercus (Claude-Gérard)	Martière (Olivier) Marty (Élie) Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Mauger (Pierre) Maujôlan du Gasset (Joseph-Henri) Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Mesmin (Georges) Messmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micaut (Pierre) Michel (Jean-François) Millon (Charles) Miossec (Charles) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Aymeri de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Moyne-Bressand (Alain) Narquin (Jean) Nenou-Pwetaho (Maurice) Nungesser (Roland) Ormano (Michel d') Oudot (Jacques) Paccou (Charles) Paecht (Arthur) Mme de Panafieu (Françoise) Mme Papon (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Régis) Pascallon (Pierre) Pasquini (Pierre) Pelchat (Michel) Perben (Dominique) Perbet (Régis) Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) Péricard (Michel) Peyrefitte (Alain) Pinte (Étienne) Poniatowski (Ladialas) Poujade (Robert) Prémaumont (Jean de) Priol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Revet (Charles) Reymann (Marc) Richard (Lucien) Rigaud (Jean) Roatta (Jean) Robien (Gilles de) Rocca Serra (Jean-Paul de) Rolland (Hector) Rossi (André) Roux (Jean-Pierre) Rufenschacht (Antoine) Saint-Élier (Francis) Salles (Jean-Jack) Savy (Bernard) Séguéla (Jean-Paul) Seifinger (Jean) Soisson (Jean-Pierre) Sourdilhe (Jacques)
---	--	---

Stasi (Bernard)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon  
(André)  
Tiberi (Jean)

Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)

Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

Notebart (Arthur)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortel (Pierre)  
Mme Osselin  
(Jacqueline)  
Patriat (François)  
Pénicaud  
(Jean-Pierre)  
Perdomo (Ronald)  
Pesce (Rodolphe)  
Peziat (Jean)  
Peyrat (Jacques)  
Peyret (Michel)  
Peyron (Albert)  
Pezet (Michel)  
Mme Piat (Yann)  
Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pistre (Charles)  
Poperen (Jean)  
Porelli (Vincent)  
Porteu de la Moran-  
dière (François)  
Portehault  
(Jean-Claude)  
Pourchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)

Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Reyssier (Jean)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart  
(Jacques)  
Kostolan (Michel de)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jacques)  
Saint-Pierre  
(Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Sanrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schenardi  
(Jean-Pierre)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzberg  
(Roger-Gérard)  
Sergent (Pierre)

Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Sirgue (Pierre)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)  
Spieler (Robert)  
Mme Stiévenard  
(Gisèle)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn  
(Dominique)  
Mme Sublet  
(Marie-Josèphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain  
(Ghislaine)  
Mme Trautmann  
(Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vergès (Paul)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Wagner (Georges-Paul)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

**Ont voté contre**

**MM.**

Adevah-Péuf  
(Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Arrighi (Pascal)  
Asensi (François)  
Auchédé (Rémy)  
Aurox (Jean)  
Mme Avice (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marie)  
Bachelot (François)  
Badet (Jacques)  
Baeckeroot (Christian)  
Balligand  
(Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinat (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bèche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Berson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bocquet (Alain)  
Bompard (Jacques)  
Bonnemaïson (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau  
(Huguette)  
Boucheron (Jean-  
Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-  
Michel)  
(Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Brune (Alain)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaigne (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)  
Chauveau  
(Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevenement (Jean-  
Pierre)  
Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clert (André)  
Coffineau (Michel)

Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Darinot (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Derosier (Bernard)  
Descaves (Pierre)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume  
(Freddy)  
Dessein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaille (Paul)  
Domenech (Gabriel)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufoux  
(Georgina)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durieux (Jean-Paul)  
Durupt (Job)  
Emmanuelli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabiou (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fizbin (Henri)  
Fiterman (Charles)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fourré (Jean-Pierre)  
Mme Frachon  
(Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frèche (Georges)  
Freulet (Gérard)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard  
(Françoise)  
Gayssot (Jean-Claude)  
Germon (Claude)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Mme Gouariot  
(Colette)  
Göllnisch (Bruno)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hage (Georges)  
Herlory (Guy)  
Hermier (Guy)  
Hernu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Eli)  
Mme Hoffmann  
(Jacqueline)  
Holeindre (Roger)  
Huguet (Roland)  
Mme Jacq (Marie)  
Mme Jacquaint  
(Mugnette)  
Jalkh (Jean-François)  
Jalton (Frédéric)

Janetti (Maurice)  
Jarosz (Jean)  
Jospin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Kucheida (Jean-Pierre)  
Labarrère (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)  
Laignel (André)  
Lajoinie (André)  
Mme Lalumière  
(Catherine)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurissegues  
(Christian)  
Lavèdrine (Jacques)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-  
France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Durupt (Job)  
Le Foll (Robert)  
Léfranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Le Jaouen (Guy)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoir (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Leonetti (Jean-  
Jacques)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Le Pensec (Louis)  
Mme Leroux (Ginette)  
Leroy (Roland)  
Loncle (François)  
Louis-Joseph-Dogut  
(Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Marchais (Georges)  
Marchand (Philippe)  
Margnes (Michel)  
Martinez (Jean-Claude)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mégret (Bruno)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mercieca (Paul)  
Mermaz (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montdargent (Robert)  
Mme Mora  
(Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Moutoussamy (Ernest)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz  
(Véronique)  
Mme Neveux  
(Paulette)

**Excusés ou absents par congé**

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement)

M. Royer (Jean).

**Ont délégué leur droit de vote :**

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

**MM.** Abelin (Jean-Pierre) à M. Bayrou (François).  
Alphandry (Edmond) à M. Gantier (Gilbert).  
Ansart (Gustave) à M. Auchédé (Rémy).  
Ansqer (Vincent) à M. Léontieff (Alexandre).  
Arrighi (Pascal) à M. Peyrat (Jacques).  
Aubert (Emmanuel) à M. Charlé (Jean-Paul).  
Aubert (François d') à M. Maujouan du Gasset (Joseph-  
Henri).  
Ayrault (Jean-Marc) à M. Grimont (Jean).  
Bachelet (Pierre) à M. Barate (Claude).  
Bachelot (François) à M. Baeckeroot (Christian).  
Barnier (Michel) à M. Béguet (René).  
Barrau (Alain) à M. Josselin (Charles).  
Barre (Raymond) à M. Wiltzer (Pierre-André).  
Barrot (Jacques) à M. Fuchs (Jean-Paul).  
Benouville (Pierre de) à M. Bourg-Broc (Bruno).  
Bérégovoy (Pierre) à M. Henu (Charles).  
Bernard (Pierre) à M. Lacombe (Jean).  
Bernardet (Daniel) à M. Diebold (Jean).  
Bleuler (Pierre) à M. Hystet (Jean-Jacques).  
Bocquet (Alain) à M. Giard (Jean).  
Bonhomme (Jean) à M. Brial (Benjamin).  
Bourguignon (Pierre) à M. Ledran (André).  
Mme Boutin (Christine) à M. Jacquemin (Michel).  
**MM.** Briane (Jean) à M. Geng (Francis).  
Bussereau (Dominique) à M. Mamy (Albert).  
Cambolive (Jacques) à Mme Leroux (Ginette).  
Caro (Jean-Marie) à M. Reymann (Marc).  
Carré (Antoine) à M. Dousset (Maurice).  
Cavaillé (Jean-Charles) à M. Cousin (Bertrand).  
Césaire (Aimé) à M. Margnes (Michel).  
Chaban-Delmas (Jacques) à M. Vivien (Robert-André).  
Charroppin (Jean) à M. Legras (Philippe).  
Chomat (Paul) à M. Le Meur (Daniel).  
Clément (Pascal) à M. Fèvre (Charles).  
Colin (Daniel) à M. Diméglio (Willy).  
Colombier (Georges) à M. Beaumont (René).  
Mme Cresson (Edith) à Mme Neiertz (Véronique).  
**MM.** Delat (Georges) à M. Dehaine (Arthur).  
Delevoye (Jean-Paul) à M. Legendre (Jacques).  
Delfosse (Georges) à M. Bouvard (Loïc).  
Deniau (Jean-François) à M. Ehrmann (Charles).  
Deniau (Xavier) à M. Corréze (Roger).  
Derosier (Bernard) à M. Balligand (Jean-Pierre).  
Descaves (Pierre) à M. Jalkh (Jean-François).  
Durieux (Bruno) à M. Blum (Roland).

MM. Evin (Claude) à M. Prat (Henri).  
 Fanton (André) à M. Fritch (Edouard).  
 Faugaret (Alain) à M. Santrot (Jacques).  
 Ferrari (Gratien) à M. Hamaide (Michel).  
 Forgues (Pierre) à Mme Sicard (Odile).  
 Fossé (Roger) à M. Fillon (François).  
 Foyer (Jean) à M. Goulet (Daniel).  
 Frêche (Georges) à M. Roger-Machart (Jacques).  
 Freulet (Gérard) à M. Schenardi (Jean-Pierre).  
 Fuchs (Gérard) à M. Ravassard (Noël).

Mme Goeuriot (Colette) à M. Mercieca (Paul).

MM. Gougy (Jean) à M. Guichon (Lucien).  
 Gouze (Hubert) à M. Pinçon (André).  
 Guichard (Olivier) à M. Limouzy (Jacques).

Mme Harcourt (Florence d') à Mme Moreau (Louise).  
 M. Hersant (Robert) à M. Allard (Jean).

Mme Jacq (Marie) à Mme Soum (Renée).

MM. Jegou (Jean-Jacques) à M. Michel (Jean-François).  
 Jospin (Lionel) à Mme Stievenard (Gisèle).  
 Kaspereit (Gabriel) à M. Marcus (Claude-Gérard).  
 Kiffer (Jean) à M. Féron (Jacques).  
 Labarrère (André) à Mme Trautmann (Catherine).  
 Lachenaud (Jean-Philippe) à M. Bayard (Henri).  
 Laffleur (Jacques) à M. Mauger (Pierre).

Mme Lalumière (Catherine) à M. Wacheux (Marcel).

MM. Lang (Jack) à M. Worms (Jean-Pierre).  
 Laurissegues (Christian) à M. Garmendia (Pierre).  
 Lefranc (Bernard) à M. Anciant (Jean).  
 Lejeune (André) à Mme Avicé (Edwige).  
 Léonard (Gérard) à M. Cuq (Henri).  
 Leonetti (Jean-Jacques) à M. Barailla (Régis).  
 Le Pen (Jean-Marie) à M. Chaboche (Dominique).  
 Le Pensec (Louis) à M. Adevah-Pœuf (Maurice).  
 Leroy (Roland) à M. Ducoloné (Guy).  
 Lipkowski (Jean de) à M. Godfrain (Jacques).  
 Lory (Raymond) à M. Gengenwin (Germain).  
 Marchais (Georges) à M. Lajoinie (André).  
 Mas (Roger) à M. Bassinet (Philippe).  
 Mayoud (Alain) à M. Benoît (René).  
 Mellick (Jacques) à M. Beauvils (Jean).  
 Mermaz (Louis) à M. Billardon (André).  
 Mestre (Philippe) à M. Millon (Charles).  
 Mexandeau (Louis) à M. Bêche (Guy).

Mme Mora (Christiane) à Mme Bouchardeau (Huguette).

MM. Nallet (Henri) à M. Besson (Louis).  
 Narquin (Jean) à Mme Papon (Christiane).  
 Notebart (Arthur) à M. Chénard (Alain).  
 Nucci (Christian) à M. Bonnemaïson (Gilbert).  
 Nungesser (Roland) à M. Cointat (Michel).  
 Ortet (Pierre) à M. Puaud (Philippe).  
 Paccou (Charles) à M. Pascallon (Pierre).  
 Pasquini (Pierre) à M. Parent (Régis).  
 Pesce (Rodolphe) à M. Michel (Henri).  
 Pezet (Michel) à M. Clert (André).  
 Poniatowski (Ladislas) à M. Trémège (Gérard).

MM. Poperen (Jean) à M. Colonna (Jean-Hugues).  
 Préaumont (Jean de) à M. Debré (Bernard).  
 Queyranne (Jean-Jack) à M. Chouat (Didier).  
 Quilès (Paul) à M. Colin (Georges).  
 Revet (Charles) à M. Couanau (René).  
 Rigal (Jean) à M. Schwartzberg (Roger-Gérard).  
 Rocard (Michel) à M. Pistre (Charles).  
 Rossi (André) à M. Montesquiou (Aymeri de).  
 Sanmarco (Philippe) à M. Coffineau (Michel).  
 Sergent (Pierre) à M. Reveau (Jean-Pierre).  
 Siffre (Jacques) à Mme Dufoix (Georgina).  
 Soisson (Jean-Pierre) à M. Bégault (Jean).  
 Stasi (Bernard) à M. Birraux (Claude).  
 Terrot (Michel) à Mlle Hubert (Elisabeth).  
 Théaudin (Clément) à M. Darinot (Louis).  
 Thien Ah Koon (André) à M. Chauvierre (Bruno).  
 Vallex (Jean) à M. Vuillaume (Roland).  
 Vauzelle (Michel) à Mme Frachon (Martine).  
 Vergès (Paul) à M. Hoarau (Elic).

#### Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin (n° 546) sur l'ensemble du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat (première lecture) (*Journal officiel*, débats A.N. du 19 décembre 1986, page 7800), M. Guy Le Jaouen, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin (n° 547) sur les amendements n°s 3 de M. Paul Vergès et 5 de M. Guy Malandain tendant à supprimer l'article 6 de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'organisation régionale du tourisme (règles applicables aux départements d'outre-mer) (*Journal officiel*, débats A.N. du 19 décembre 1986, page 7835), M. André Thien Ah Koon, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin (n° 548) sur l'ensemble du projet de loi relatif aux procédures de licenciement (texte de la commission mixte paritaire) (*Journal officiel*, débats A.N. du 20 décembre 1986, page 7935), M. Jean Diebold, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 552) sur l'ensemble du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (texte de la commission mixte paritaire modifié par l'amendement n° 1 du Gouvernement) (vote bloqué) (*Journal officiel*, débats A.N. du 20 décembre 1986, page 7964), M. Jean Diebold, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 554) sur l'ensemble du projet de loi relatif au conseil de prud'hommes (texte de la commission mixte paritaire) (*Journal officiel*, débats A.N. du 21 décembre 1986, page 7883), M. Jean Diebold, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER
Codes	Titres	Francs	Francs
<p><b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 33 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul>			
<p><b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 06 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 36 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul>			
<p><b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</li> <li>- 27 : projets de lois de finances.</li> </ul>			
<p><b>Les DOCUMENTS du SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>			
<p><b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Dessix, 75727 PARIS CEDEX 16</p> <p>Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-62-31 Administration : (1) 45-75-61-38</p> <p>TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS</p>			
03	Compte rendu..... 1 en	107	851
33	Questions..... 1 en	107	563
03	Table compte rendu.....	51	85
33	Table questions.....	51	94
<b>DEBATS DU SENAT :</b>			
06	Compte rendu..... 1 en	98	534
36	Questions..... 1 an	98	348
06	Table compte rendu.....	51	80
36	Table questions.....	31	21
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			
07	Série ordinaire..... 1 an	664	1 506
27	Série budgétaire..... 1 en	201	302
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>			
06	Un an.....	664	1 530
<p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p> <p>Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>			

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

